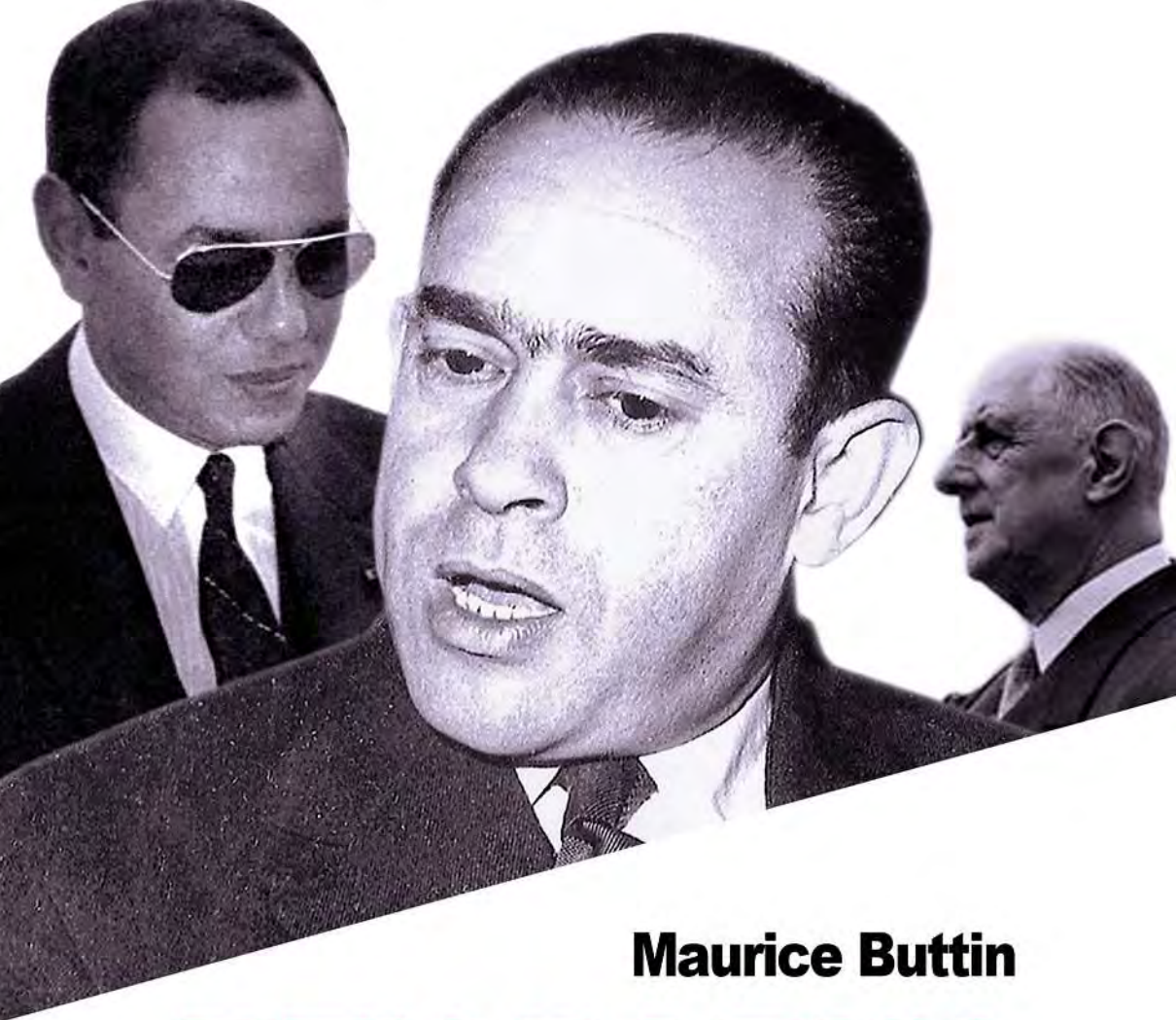




Maurice Buttin

BEN BARKA HASSAN II DE GAULLE

ce que je sais d'eux

Nouvelle version enrichie
Préface de Bachir Ben Barka

KARTHALA



Cette nouvelle édition enrichie, précédée par une préface de Bachir Ben Barka, fils aîné du leader marocain, rappelle la situation intérieure du Maroc avant 1956, puis décrit les événements qui ont suivi l'indépendance jusqu'à la « disparition » de Mehdi Ben Barka, l'un des grands hommes du Tiers-monde, enlevé le 29 octobre 1965 à Paris. Il témoigne du combat mené par le meneur de l'opposition marocaine pendant dix années et évoque la répression féroce exercée par le pouvoir féodal contre cette opposition. Il souligne combien l'hostilité du roi Hassan II à l'encontre de Ben Barka remonte aux premiers jours de l'indépendance, le souverain n'étant alors que le prince Moulay-Hassan.

A travers *L'affaire Ben Barka*, le livre montre l'action déterminante dans ce crime d'agents marocains aux ordres du roi. Il dévoile le rôle joué par des policiers et hommes des services secrets, voire de hautes personnalités françaises, soit consciemment, soit par négligence. « Ce qui s'est passé du côté français n'a rien eu que de vulgaire et subalterne » a déclaré le général De Gaulle. Est-ce bien exact ? Tout semble démontrer aujourd'hui le contraire.

Cinquante années ont passé. La « disparition » de Ben Barka demeure toujours un mystère et la famille Ben Barka ne peut faire son deuil. Par qui a-t-il été tué ? Comment ? Où repose son corps ? La vérité est à Rabat. Mais ce mort fait-il encore peur au pouvoir marocain ?

Né en 1928 à Meknès (Maroc), de parents savoyards, Maurice Buttin s'est inscrit au barreau de Rabat en 1953. Il a alors fait la connaissance de nombreux dirigeants nationalistes et notamment de Mehdi Ben Barka, à sa sortie de prison en septembre 1954.

Constitué à Rabat par la mère du leader marocain, deux jours après son enlèvement, la plaidoirie de M^e Buttin aux Assises de la Seine, à l'automne 1966 – date du premier procès de quelques responsables – lui vaudra une interdiction royale de revenir au Maroc pendant dix-sept années ! Inscrit au barreau de Paris en 1967, Maurice Buttin n'a cessé, depuis lors, de lutter, avec d'autres confrères parisiens, tous aujourd'hui décédés, au côté de la famille de Mehdi Ben Barka, pour tenter de découvrir la vérité.

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paielement sécurisé

Couverture : Hassan II, photo Roger Violet ; Ben Barka et De Gaulle, collection privée. Montage photos : Lab Wat (Simon Gléonec).

© Éditions KARTHALA, 2015

ISBN : 978-2-8111-1500-5

Maurice Buttin

**Ben Barka,
Hassan II, De Gaulle**

Ce que je sais d'eux

Préface de Bachir Ben Barka

2^e édition revue et augmentée

KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

DU MEME AUTEUR

Paul Buttin, en collaboration avec François Della Sudda, Confluent, 1967 (épuisé).

Les Palestiniens et la crise israélo-arabe, œuvre collective, Editions Sociales, 1974.

Le Livre noir du capitalisme, œuvre collective, Editions du Temps des Cerises, 1998.

À la famille de Mehdi Ben Barka.

Aux amis et militants marocains combattants des droits de l'Homme.

À tous les juges d'instruction qui ont œuvré dans *l'Affaire*.

Préface à la seconde édition

Maurice Buttin est l'avocat de ma famille depuis 50 ans. Ma grand-mère l'avait pris pour défenseur dès l'annonce de l'enlèvement de mon père. Celui-ci avait demandé à mes tantes que, s'il lui arrivait quoi que ce soit, elles devaient s'adresser à M^e Buttin.

J'ai fait sa connaissance en 1970, lorsque je suis arrivé à Paris. Il avait son cabinet rue Monsieur Le Prince, recommençant une nouvelle vie professionnelle après son interdiction de revenir au Maroc après sa plaidoirie au procès des ravisseurs de mon père en 1966. Maroc où il était né, avait vécu et pratiqué jusqu'en août 1966. Le même État marocain qui, par ailleurs, accueillait et protégeait les criminels impliqués dans l'enlèvement de mon père.

Après le décès de ma grand-mère et la plainte que j'ai déposée en 1975 pour « enlèvement, séquestration arbitraire et assassinat », c'est tout naturellement qu'il a continué aux côtés de ma famille le combat pour la vérité.

De par sa profonde connaissance de l'histoire politique contemporaine du Maroc, Maurice Buttin a été le seul avocat de la partie civile à pouvoir éclairer, depuis le début de l'Affaire, les magistrats instructeurs et la Cour d'assises, en 1966-67, sur les tenants et aboutissants qui avaient amené à l'enlèvement de mon père.

À la suite du décès de ses deux autres confrères, M^e Germaine Sénéchal et Léo Matarasso, il est resté le seul avocat de la partie civile. Depuis, les liens qui se sont tissés entre nous dépassent ceux habituels entre un avocat et son client. En plus de la relation professionnelle de travail, marquée par une confiance totale, des liens d'amitié, presque familiaux, nous unissent. Ma mère le considère comme un autre frère. Ainsi, après la mort de Hassan II et l'avènement de Mohamed VI, lorsque ma famille a décidé de retourner au Maroc en 1999, après 35 ans d'exil volontaire, c'est tout naturellement qu'il était à nos côtés avec Mado, son épouse.

Lorsque, en février 2014, Maurice Buttin a comparu devant un tribunal lillois, j'ai immédiatement accepté de témoigner en sa faveur. Au-delà du client et de l'ami, c'était le citoyen qui exprimait son indignation et sa colère, comme l'ont fait les centaines de personnes et les dizaines d'associations qui ont signé en sa faveur un appel de soutien, et qui auraient souhaité être à la barre à ses côtés. Comment ne pas partager leur indignation en apprenant que, près de 40 ans après une seconde plainte pour connaître la vérité sur la disparition de Mehdi Ben Barka, et 50 ans après son enlèvement et son assassinat, c'était l'avocat de la famille de la victime qui comparaissait devant un tribunal ! Cette inculpation était politique.

Elle était d'autant plus choquante et scandaleuse qu'elle avait fait suite à la plainte déposée par Miloud Tounsi qui, sous le pseudonyme de Larbi Chtouki, avait été condamné en 1967 par contumace à perpétuité, par la Cour d'assises de la Seine, pour l'enlèvement de mon père. En allant au bout de la plainte jusqu'à l'inculpation, les autorités judiciaires françaises, et à travers elles le pouvoir politique, avaient pris le relais des sécuritaires marocains pour essayer de faire taire l'avocat de la partie civile.

C'est à juste raison qu'on le qualifie parfois d'« avocat historique de l'Affaire Ben Barka ». N'en déplaise à sa modestie, je voudrais insister sur tout ce qu'il a apporté à l'instruction en cours. Grâce à sa parfaite connaissance des différents aspects du dossier, en multipliant la recherche de témoins, en menant enquêtes et contre-enquêtes, n'hésitant pas à interpellier et rencontrer les responsables politiques français ou marocains, et même, en aidant chacun des 9 juges d'instruction successifs à mieux connaître les subtilités et les difficultés du dossier. Il a ainsi empêché l'instruction de s'enliser face aux obstructions politiques de la part des pouvoirs français et marocains.

C'est tout ce travail, tous ces efforts, que cette plainte avait voulu stopper.

Miloud Tounsi n'est pas n'importe qui. Sous le pseudonyme de Larbi Chtouki, il avait été l'agent de liaison qui suivait sur le terrain les préparatifs du piège qui allait se refermer sur mon père. Malgré de nombreuses demandes, il n'a jamais été entendu dans le cadre des Commissions rogatoires internationales (CRI) envoyées au Maroc par les juges chargés du dossier Ben Barka. La dernière, envoyée par l'avant-dernier juge d'instruction, est toujours en attente d'exécution depuis 2003, depuis 12 ans !

Par contre, ce qui peut paraître paradoxal et inouï, est que, lors de l'instruction de cette plainte, une CRI a été exécutée très normalement et très rapidement au Maroc. Miloud Tounsi a ainsi pu être entendu en tant que plaignant. Notre indignation et notre colère sont compréhensibles devant ces deux poids, deux mesures : diligence et complaisance envers les

desiderata d'une personne qui a des comptes à rendre à la justice française d'un côté ; attermolements et obstacles en réponse aux légitimes demandes de la famille de la victime et de son défenseur, M^e Maurice Buttin.

J'avais également accepté d'être aux côtés de Maurice Buttin à Lille parce que je me sentais, en tant que partie civile, directement visé par la plainte de Miloud Tounsi. J'avais le sentiment que c'était toute l'action de la partie civile pour avoir des réponses précises sur le sort de mon père qui était visée. J'avais le sentiment que, à travers M^e Buttin, on cherchait à nous faire taire et nous faire abandonner le combat que nous menons depuis bientôt cinquante ans. Ce sentiment était partagé par toutes celles et tous ceux qui s'étaient manifestés à l'annonce du procès.

Voilà cinquante ans que nous demandons des réponses à nos interrogations légitimes : qui sont les assassins de mon père ? Où est son corps ? Toutes les responsabilités sont-elles établies ? En refusant d'y répondre, après avoir échoué à nous décourager en multipliant les blocages d'ordre politique ou soi-disant relevant de tel ou tel secret, voilà que l'on veut nous engager dans des combats judiciaires stériles et vains.

Dans ce livre, Maurice Buttin revient très longuement et très minutieusement sur l'historique des cinquante années écoulées. Cet ouvrage, traduit en arabe et recueillant un succès certain auprès du public marocain, est en passe de devenir « la » référence pour tous ceux qui souhaitent comprendre ce qu'est l'« Affaire Ben Barka ».

Dans le cadre de cette préface, je souhaite insister ici sur les blocages, aussi bien du côté des autorités françaises que marocaines que nous avons dûs subir au nom de la raison d'État. Les quelques rappels significatifs du comportement des pouvoirs politiques dans ce dossier vont démontrer que la plainte à l'encontre de notre avocat est malheureusement dans la continuité de pratiques qui n'honorent pas un État démocratique de droit.

Dès les premiers jours qui ont suivi l'enlèvement de mon père, les Renseignements généraux, la préfecture de police, le ministère de l'Intérieur, le SDECE ont eu connaissance de presque tous les détails de l'enlèvement, de l'identité des protagonistes et, en particulier, du rôle du général Oufkir et de son adjoint Ahmed Dlimi. Quelle a été la réaction des autorités ? Les deux policiers qui ont interpellé mon père et l'agent du SDECE présent sur place, ont été priés par leurs supérieurs de ne rien dire aux enquêteurs ni au juge d'instruction Zollinger pendant plus d'une semaine.

Les frontières n'ont été fermées qu'après le départ précipité d'Oufkir, de Dlimi, de Chtouki et des autres participants au crime, après une réception officielle au ministère de l'Intérieur français et à l'ambassade du Maroc à Paris.

Cela n'aurait peut-être pas pu sauver la vie de mon père, mais au moins on aurait mis hors d'état de nuire les criminels. Seulement, il y avait parmi eux un ministre de l'Intérieur en exercice qui avait rendu d'éminents « services » à la France et qui aurait peut-être révélé l'étendue des complicités françaises !

Le secret-défense continue de nous être opposé, empêchant les juges d'instruction de consulter tous les documents en possession de la DGSE relatifs à l'affaire. De temps en temps, certains documents sans intérêt sont déclassifiés. Mais de plus intéressants, vraisemblablement, ne sont-ils pas toujours inaccessibles à la justice ? De plus, ce qui peut paraître incongru et inacceptable dans un État de droit, c'est que l'autorité qui décide en dernier recours s'il faut déclassifier ou ne pas déclassifier les documents de la DGSE, est le ministère de tutelle des Services Secrets, celui de la Défense, qui est ainsi juge et partie.

Face à l'impossibilité d'entendre les témoins marocains dans le cadre d'une procédure ordinaire (les CRI), l'avant-dernier juge d'instruction en charge du dossier, Patrick Ramaël, a été dans l'obligation de lancer des mandats d'arrêts internationaux à l'encontre de cinq responsables sécuritaires marocains. Lancés au moment de la visite officielle du président Sarkozy au Maroc en 2007, ces mandats d'arrêt ont fait grand bruit. Ils sont à l'origine de la plainte de Miloud Tounsi (alias Chtouki) contre Maurice Buttin.

Seulement, il est important de rappeler que ces mandats d'arrêt ne sont exécutoires que dans l'espace Schengen, et ce, seulement depuis l'automne 2014. On peut légitimement s'interroger : pourquoi le ministère français de la Justice ne les diffuse-t-il pas sans limite géographique ?

Dans une lettre au Président Sarkozy en 2008, j'avais sollicité d'être reçu en tant que famille de victime. Il m'a fait répondre par un de ses conseillers, me priant de prendre rendez-vous auprès du ministère des Affaires Étrangères. Avec M^e Buttin, nous nous sommes posé la question de savoir si le dossier Ben Barka était toujours relatif à une affaire criminelle qui concerne également la France ?

J'aurais pu multiplier les exemples de tout ce qui été tenté pour nous faire baisser les bras. Sans succès, parce que notre foi dans le combat pour la vérité que nous menons depuis cinquante ans et notre résolution à la mener jusqu'au bout, au lieu de s'affaiblir comme ont cru le penser certains, n'ont fait que se renforcer.

C'est cette même foi qui nous fait surmonter les désillusions qui ont suivi les espoirs nourris après les engagements et les promesses des responsables politiques successifs.

En 2012, j'avais exprimé l'espoir que le nouveau Président François Hollande et son gouvernement allaient permettre d'en finir avec la

logique de la raison d'État qui avait prévalu jusque-là, bloquant l'action de la justice. Pour ma famille, pour ma mère, mes frères et sœur, pour moi, c'était également l'espoir renouvelé de pouvoir enfin accéder à une vérité qui nous était refusée depuis un demi-siècle.

Espoir mesuré à juste raison ; trois ans après son élection, aucun changement n'est intervenu dans les blocages au nom de la raison d'État.

Je souhaite quand même rappeler qu'en d'autres circonstances, à l'occasion d'échéances aussi cruciales pour la France, nous avons nourri un espoir similaire qui fut déçu.

Espoir déçu après que le général De Gaulle se fut engagé auprès de ma grand-mère, quelques jours à peine après l'enlèvement de mon père, l'assurant que tout serait fait pour connaître la vérité. Quelques mois plus tard, il fallait « *sauver l'honneur du navire* » et ce fut la chape de plomb de la raison d'État, car, pour lui, l'Affaire Ben Barka ne releva plus du côté des responsabilités françaises, que « *du vulgaire et du subalterne* ».

Espoir déçu après l'élection de François Mitterrand en 1981, alors que nombre de ses ministres avaient été membre du Comité pour la Vérité dans l'Affaire Ben Barka. Une première avancée nous fit croire à une réelle volonté politique d'en finir avec la raison d'État lorsque Pierre Mauroy, premier ministre, demanda à la DGSE de communiquer le dossier Ben Barka à la justice. On déchantait rapidement lorsque le secret-défense couvrit bon nombre de pièces. Elles ne furent déclassifiées que 20 ans plus tard par Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense. Au fil du temps, on apprenait que la DGSE n'avait pas donné à la justice toutes les pièces relatives à l'affaire, loin de là.

Espoir déçu lorsque Lionel Jospin, devenu Premier ministre, après s'être engagé de mettre fin à la raison d'État, ne prit aucune décision pour lever le secret-défense sur tous les documents du SDECE. À la place, il a créé la Commission Consultative du Secret de Défense Nationale. Elle peut être considérée comme une avancée dans ce domaine mais, dans le cas de l'affaire Ben Barka, elle a permis au gouvernement de se défaire de ses responsabilités politiques, nécessaires au réel avancement du dossier. Au même moment, au Maroc, après la mort de Hassan II, le premier ministre socialiste, pourtant ancien compagnon de route de Mehdi Ben Barka, et animateur des avocats de la partie civile après l'enlèvement, s'est refusé à aborder le dossier Ben Barka avec son homologue français.

Espoir déçu lorsque, après l'avènement de Mohamed VI au Maroc, fut mise en place l'Instance Équité et Réconciliation (IER) qui, à l'instar des « commissions vérité » en Amérique latine ou en Afrique du sud, devait tourner la page des « années de plomb » en faisant toute la lumière sur les violations des droits humains durant cette sombre période et, plus particulièrement, sur les disparitions forcées. Seulement, après des mois d'audi-

tions et d'« enquête », force est de constater que les conclusions et les recommandations de l'IER dans son rapport, à propos de l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi Ben Barka, sont très en deçà des déclarations et des engagements initiaux pris par son président et ses membres. La raison d'État a prévalu dans la rédaction de la version finale de ce rapport qui n'a rendu public aucun des éléments que l'IER a pu recueillir. Depuis, ni le Conseil consultatif des droits de l'homme ni le Conseil national des droits de l'homme n'ont réussi à dépasser les limites que leur ont imposées les nouvelles orientations sécuritaires du royaume marocain en matière de droits humains.

Espoir déçu, enfin, après l'élection de Nicolas Sarkozy lorsque, pour la première fois depuis 1965, des deux côtés de la Méditerranée, les deux chefs d'État n'avaient plus aucun lien avec une Affaire qui avait éclaté plus de 40 ans auparavant. Mais très rapidement, on constata que la logique de la raison d'État et de la protection des criminels prévalait.

Ainsi, chaque fois, la raison d'État, ou plutôt la raison des États, a été plus forte que la justice, plus forte que les intentions politiques qui, je veux avoir la naïveté de le croire, pouvaient être sincères.

Aujourd'hui, cinquante ans après les faits, cette logique doit s'inverser. Cette situation de blocage est humainement insupportable et politiquement inacceptable. Deux nations comme la France et le Maroc ne doivent plus et ne peuvent plus user d'inertie et de dérobades pour empêcher le déroulement normal de la justice. Elles se grandiraient en assumant pleinement leurs responsabilités pour que la vérité soit établie au grand jour et que justice se fasse.

BACHIR BEN BARKA

Vendredi 29 octobre 1965, midi trente. Belle journée d'automne à Rabat. Nul ne sait alors au Maroc qu'un drame vient de se dérouler en plein centre de Paris : la "disparition" du dirigeant marocain Mehdi Ben Barka, de passage dans la capitale française. En fait, si, au moins une personne et de qualité, le roi Hassan II alors à Fès ! Il vient d'être avisé de l'enlèvement de son ennemi intime par l'un de ses proches, lui-même informé par un député français. Mais le souverain aura l'aplomb d'affirmer avoir appris la nouvelle par la presse !¹

Dès cette heure commence en France ce qui rentrera dans l'Histoire comme *l’Affaire Ben Barka*, le plus grand scandale de la V^e République. Elle témoigne de sa faiblesse pour les réseaux de police – officiels ou non –, de même que *l’Affaire Dreyfus* avait été celui de la III^e, la servilité du pouvoir envers l'état-major de l'Armée !

Au Maroc, c'est le sommet tragique des « années de plomb » d'alors : la fin du face à face, depuis 1956, entre le prince Moulay Hassan, devenu le roi Hassan II en 1961, et le leader de l'opposition et, qui plus est, le Secrétaire général de la Tricontinentale aux missions mondiales.

Mehdi Ben Barka est mort. On n'a toujours pas élucidé son sort. La vérité est à Rabat. Les dirigeants du pays auront-ils le courage de dire un jour cette vérité au peuple marocain ?

1. *Hassan II. La Mémoire d'un Roi*. Entretiens avec Eric Laurent – Plon 1993. « ... Comment avez-vous appris ce coup tordu ? » « Par la presse », page 100. (Non seulement les dires du roi dans ce livre manque d'objectivité, mais, sur bien des points, c'est un tissu d'inexactitudes. Est-ce ainsi qu'un souverain laisse trace de son rôle pendant quarante années à la tête de son pays ?)

Avant-propos

Sa Majesté Mohammed VI par la création de l'Instance « Équité et Réconciliation » (IER) en janvier 2004 a semblé vouloir en finir, une fois pour toutes, avec la sombre période de l'Histoire du Maroc sous le règne de son père. Il était d'ailleurs fréquent d'entendre, dans certains milieux, « il faut tourner la page ». Mais, pour tourner une page il faut d'abord l'avoir lue, l'avoir comprise, et cette page des « années de plomb », il y a lieu de bien la faire connaître. Devoir de mémoire pour la connaissance des jeunes générations, mais aussi devoir de vérité, de justice, envers les victimes. On ne saurait bâtir une vraie réconciliation nationale sans faire toute la lumière sur le passé, sans dénoncer ses responsables, sans les sanctionner.

Ce livre ambitionne d'apporter une pierre à cet édifice, sans prétendre pour autant faire un travail d'historien. Je n'en suis pas, même si cette discipline a été l'une des grandes joies de mes années de lycée, grâce à d'excellents professeurs. L'historien doit donner à ses contemporains la connaissance la plus objective possible de ce qui s'est passé à l'époque qu'il étudie. Il relativise dès lors le jugement de certains et sort des préconçus idéologiques. Pour autant, l'Histoire seule est insuffisante. Il faut aussi des témoins, qui vont permettre à chacun d'intérioriser le legs du passé, de vivre le présent et de construire l'avenir. Sans mémoire, une société ne sait ni d'où elle vient, ni où elle va. Elle peut en périr !

Avocat, j'entends livrer mon témoignage, sur une partie au moins de cette période douloureuse pour de très nombreux militants marocains, dans la première décennie après l'indépendance que j'ai bien connue. Il m'a paru utile, après d'autres¹ de consigner contre l'oubli le récit d'événements que j'ai vécus, en général au prétoire, choisi comme défenseur dans presque tous les procès politiques de l'époque – souvent seul avocat français aux côtés de mes confrères et amis marocains.

1. Cf. les ouvrages parus aux éditions *Tarik* (Casablanca).

Auparavant, j'ai tenu dans une première partie à relater la résistance du peuple marocain au Protectorat, au régime d'administration directe qui s'en suivit à tort, et le rôle joué à ses côtés dans les dernières années par certains Français du Maroc, dont je partageais les convictions et le combat.

Une deuxième partie couvrant les années 1956-1965 éclaire, dès les premiers mois de l'indépendance, la montée en puissance du prince Moulay Hassan, le futur roi Hassan II. Son jeu avec l'ancienne puissance coloniale. Sa volonté et sa hâte de régner en souverain absolu sur le peuple marocain. Sa hargne à l'encontre de tous ceux qui pouvaient s'opposer à lui et notamment à l'encontre de l'un des rares hommes, le seul peut être, qui était à sa taille dans le pays, Mehdi Ben Barka. Ne devait-il pas finalement aller jusqu'à décider, sinon sa « disparition » définitive, du moins, comme je le pense, la disparition de sa vue, de son chemin, de son ambition ?

La troisième partie de ce livre se rapporte au développement de *l'Affaire Ben Barka*. « L'affaire de ta vie » comme m'ont dit certains ! J'évoque la « disparition » du leader marocain le 29 octobre 1965. Ses effets immédiats au Maroc et en France. La première plainte pour « enlèvement et séquestration » suivi des deux procès de 1966 et 1967 devant la Cour d'assises de la Seine. Puis, la deuxième plainte, en octobre 1975, toujours en cours au palais de Justice de Paris, pour « assassinat » cette fois. Il sera ainsi question du combat que j'ai mené pendant plus de quarante années – pour et aux côtés de la famille Ben Barka – afin de tenter de découvrir un jour toute la vérité sur cette tragédie.

Mon témoignage des années 1956-1966 sous-tend un essai d'analyse politique, que je résume en une formule lapidaire « Hassan II-Mehdi Ben Barka, face à face ». Il sera critiqué par certains. Ils diront que ma subjectivité l'emporte sur l'objectivité par rapport à l'examen des événements rapportés de cette période. Je n'oublie pas que dans tous les procès relatés, je me suis toujours trouvé de facto contre le pouvoir royal. Résumer, par ailleurs, les dix premières années de l'indépendance du Maroc en un face à face entre les deux hommes, simplifie sans aucun doute l'Histoire du pays de ces années. Mais il en marque à mon sens la trame et montre l'hostilité d'Hassan II pour tout ce qui n'était pas lui². D'autres, au contraire, apprécieront l'honnêteté de mon témoignage et des conclusions que j'en tire, compte tenu des dossiers en ma possession. Seule l'ouverture des archives marocaines de l'époque pourra infirmer, infléchir ou confirmer mes propos. Les historiens trouveront-ils d'ailleurs

2. Je n'entends pas nier pour autant les incontestables qualités d'homme d'Etat d'Hassan II. L'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine dit de lui, en évoquant ses rapports avec F. Mitterrand, « Tous deux sont des souverains et des politiques hors du commun ». *Les Mondes de F. Mitterrand. A l'Elysée 1981-1995* – Fayard 1996.

dans ces archives – s’il en existe encore – des documents authentiques leur permettant de faire la lumière sur tel ou tel événement encore controversé aujourd’hui ou rien que des discours et des panégyriques ?

Mes souvenirs, mes documents personnels et mes dossiers judiciaires, constituent l’assise matérielle de ce livre. Ils ont été complétés par d’autres sources d’information : des journaux de l’époque, le témoignage d’amis marocains et l’examen de diverses archives françaises. Aucun détail, aucune anecdote, aucun récit, rapportés ne sont inventés.

Pour terminer cet avant-propos, j’indiquerai pourquoi j’ai mis tant d’années pour faire paraître ce livre, alors que ses premières parties se rapportent essentiellement aux années 1952-1966. Je l’ai fait par retenue volontaire dans l’espoir d’apporter un peu plus de vérité sur l’Affaire Ben Barka. Pour ce, il me fallait au moins attendre, après tant d’années de réclamations, d’avoir enfin obtenu la levée du « secret-défense » pesant sur le dossier du SDECE – ce qui est fait aujourd’hui. Mais également, le retour des Commissions rogatoires internationales (CRI) adressées au Maroc enfin exécutées – ce qui, hélas, n’est toujours pas le cas !

Le 30 juin 2001, Aboubaker Jamaï, en rapportant dans son hebdomadaire³ les « révélations » de l’ex-agent des Services secrets, Ahmed Boukhari, en appelait au jeune roi Mohammed VI : « Il arrive que les patrimoines reçus en héritage comportent aussi un passif (...). Le monarque a aujourd’hui l’obligation de la grandeur (...). En décidant de se départir des rouages d’un système obsolète, il entrera dans l’Histoire de ce pays ».

Le roi abordait lui-même l’Affaire dans un entretien au *Figaro* le 4 septembre 2001 : « Il est normal que l’épouse de Ben Barka et son fils veuillent savoir où se trouve la dépouille de Mehdi Ben Barka (...). Il serait inconvenant de ma part de demander à Bachir Ben Barka d’oublier et de tirer un trait sur le passé (...). **Et je suis prêt pour ma part à contribuer à tout ce qui peut aider la vérité** » (en gras par l’auteur). Un sérieux appui était donc attendu de Mohammed VI dans cette recherche de la vérité. Hélas, appui resté lettre morte à ce jour. Ni l’IER – qui avait classé le dossier Ben Barka parmi ses priorités –, ni le Conseil consultatif des droits de l’Homme qui a fait suite, dirigés par Driss Benzekri, aujourd’hui décédé, puis par Ahmed Herzenni, n’a avancé d’un pas ! Pas plus que depuis le Conseil national des droits de l’Homme.

Le lecteur pourrait constater, en lisant ma plaidoirie devant la Cour d’assises de la Seine, que j’exposais dès 1966 le même point de vue que dans ce livre.

3. *Le Journal*. Sous le titre « Le devoir d’inventaire ».

Introduction

Qui suis-je ?

Les témoignages et analyses développés dans ce livre sont, dans bien des cas, traités à la première personne du singulier. Il m'est donc apparu logique, voire nécessaire, vis-à-vis du lecteur de lui fournir quelques confidences sur ce « je » qui revient souvent.

Je suis né le 10 décembre 1928 au Maroc, à Meknès, où mes parents, d'origine savoyarde, se sont installés en 1920. Cinquième enfant d'une famille de sept. Ma mère, première professeur de mathématiques au lycée appelé alors Poeymireau, cesse quelques années après d'enseigner pour s'occuper de ses enfants. Mon père, Paul Buttin, avocat inscrit au barreau de Fès-Meknès, est élu bâtonnier de l'Ordre en 1939 ; il le demeure en raison de la guerre jusqu'à sa démission en 1944¹. Il est réélu, comme bâtonnier, du barreau de Meknès cette fois, de 1952 à 1954. Cette dernière année, il assure devant le tribunal militaire de Fès la défense de nationalistes marocains.

J'effectue mes études primaires et secondaires au lycée de Meknès. En octobre 1947, je quitte le cocon familial pour gagner Paris où je passe, à la seule faculté de droit d'alors, celle du Panthéon, ma licence et deux diplômes d'études supérieures. Je commence une thèse de doctorat sur un sujet encore nouveau : « L'unité économique de l'Afrique du Nord ». Je ne l'achèverai pas faute de temps. Les événements cruciaux au Maroc en décident autrement. De retour à Meknès à l'automne 1952, je m'inscris au barreau quelques semaines après et commence mon stage chez mon

1. C'était le lendemain de la condamnation à mort et de l'exécution à Alger de son client Pierre Pucheu, l'ancien ministre de l'Intérieur de Vichy, non gracié par le Général de Gaulle. Il explique ainsi sa décision dans une lettre aux membres du conseil de l'Ordre : « La justice et le droit qui tiennent de l'absolu sont au-dessus d'une soi-disant raison d'État, essentiellement relative parce que mobile et changeante. Je pense que la justice et le droit n'ont pas été respectés dans le procès de M. Pucheu... ».

père. Je repars pour la France au printemps effectuer mon service militaire dans l'armée de l'Air, aux Elèves officiers de réserve (EOR) près de Caen, puis au bureau législation du ministère de l'Air à Paris.

En septembre 1954, rentré au Maroc, je poursuis mon stage à Rabat chez le bâtonnier Bruno, un excellent professionnel. Nos familles se connaissent depuis longtemps et je deviens l'ami de Charles et de Simone, son épouse. Cela n'empêche pas entre nous une totale opposition sur le plan de la politique menée par la France au Maroc². Dès notre premier contact, je lui ai confié que j'entendais assurer la défense des nationalistes marocains qui me le demanderaient. Très libéral, il me laisse libre d'agir de la sorte à la seule condition que j'utilise un papier à lettres à mon nom³ !

Le pays est à feu et à sang. Je rejoins le rang des Français libéraux de « Conscience française ».

Je tiens ici à rendre un hommage particulier à mon père. C'est lui qui eut le plus d'influence dans ma formation de laïc chrétien, engagé dans la vie de la Cité, avant même les écrits de Georges Bernanos et du philosophe Emmanuel Mounier, fondateur de la revue *Esprit*. Il a lui-même, avec quelques amis, créé et animé en avril 1944, alors que nous étions coupés de la France, *Terres d'Afrique*, une revue d'inspiration chrétienne, bousculant les idées toutes faites localement dans les domaines sociaux et économiques. Les thèses qu'il y développe ne sont pas particulièrement appréciées par nos compatriotes du Maroc et la revue doit cesser de paraître en 1950⁴. En 1955, pour analyser la situation, de plus en plus tragique, il publie *Le drame du Maroc*⁵. En juin 1956, au lendemain de l'indépendance, il prend sa retraite d'avocat et se consacre, jusqu'à son décès en 1966, à une nouvelle revue qu'il crée, *Confluent*.

Pour mon père, doté d'une grande foi en Dieu et en l'homme, le sens moral est ce qui importe le plus, c'est-à-dire un ensemble de valeurs

2. Très lié à la communauté française, mon « patron » soutient les thèses de la Résidence, des contrôleurs civils et autres tenants du protectorat... Il a ainsi admis sans état d'âme la déposition du sultan Mohammed Ben Youssef le 20 août 1953, et l'installation, en ses lieu et place sur le trône chérifien, de son cousin le très pâle Mohammed Ben Arafâ, le « sultan des Français », comme le scande le peuple marocain ! Je soutiens le point de vue contraire.

3. Ce n'était pas l'usage pour un avocat stagiaire à l'époque.

4. La tentative en 1946 de lancer un hebdomadaire *Méditerranée* sombre même au bout de quarante semaines. Je relève dans l'éditorial du dernier numéro (décembre 1946) : « L'AFN est à la croisée des chemins. Ou bien nous continuerons la même politique que dans le passé. Et les heurts auxquels nous avons assisté deviendront de plus en plus violents jusqu'à atteindre certaines conséquences aujourd'hui imprévisibles. Ou nous changeons radicalement cette politique ». Quel Français du Maroc aurait eu le courage d'écrire ces lignes dix ans avant l'indépendance du pays ?

5. Aux éditions du Cerf.

comme l'honnêteté, la justice, la tolérance, la liberté, la vérité, le respect et la dignité de chacun, croyant ou incroyant. Il s'élève contre toute discrimination raciale ou sociale, la plus grande des injustices à ses yeux. Sur ces principes, il ne transigera jamais et refusera de s'incliner devant la raison d'État. Cette foi, ces valeurs, je les partage totalement. Elles sont le socle éthique de mes engagements, quelles que soient les conséquences qui peuvent s'en suivre.

Mes premiers contacts politiques, après mes rencontres avec les étudiants marocains à Paris, sont avec mon voisin de quartier, également jeune avocat en fin de stage, Réda Guédira, époux d'une Française. Tous deux deviennent des amis. Guédira fait alors parti d'un groupe de militants indépendants de Rabat créé en 1937 par Rachid Mouline⁶. Avec lui, ses camarades, peu nombreux, et un ami français, Jacques Jouannet⁷, nous formons le groupe GERES de Rabat⁸, filial de celui créé à Casablanca par Robert Orain. Pendant des mois, nos réunions hebdomadaires consistent essentiellement à préparer nos camarades marocains à participer au pouvoir politique et administratif du pays, dès que cela serait accepté par la France. Mais dès l'été 1955, le retour du sultan Mohammed Ben Youssef sur son trône devient notre premier engagement public. Ce militantisme ne m'empêche pas de rencontrer d'autres nationalistes marocains, membres du PI ou PDI. Très vite le plus en vue sera pour moi Mehdi Ben Barka.

À la barre, je vais, à plusieurs reprises, défendre des nationalistes marocains poursuivis devant les tribunaux de droit commun ou devant les tribunaux militaires. Après l'indépendance, de 1956 à 1966, les mêmes causes produisant les mêmes effets, ce sera la défense de ceux qui luttent contre le nouveau pouvoir, ses hypocrisies, la suppression à nouveau des libertés, les disparitions forcées, la répression sous toutes ses formes, spécialement des « forces de gauche ». Tant que je m'exprime et que je plaide au Maroc, il me faut le reconnaître, je n'ai aucune difficulté particulière. Le jour où je franchirai le « Rubicon » c'est-à-dire où je me déplacerai à Paris pour le premier procès dans *l'Affaire Ben Barka*, en septembre 1966, je ne quitterai pas le Maroc... mais le Maroc me quittera ! Le retour au pays m'est interdit après ma plaidoirie. Un ami, membre de l'ambassade de France à Rabat m'a prévenu que la police marocaine a reçu ordre de m'arrêter à ma descente d'avion...⁹ Ce n'est

6. Au moment de la rupture entre Allal El Fassi et Hassan El Ouazzani. Face au Parti de l'Istiqlal (PI) et au Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI), ce petit parti a pris pour nom « Les amis de Rachid Mouline », le futur parti des Indépendants libéraux.

7. Conseiller à la Banque d'État du Maroc, membre comme moi-même du parti politique français « Jeune République ».

8. Groupe d'Etudes et de Réflexions Economiques et Sociales.

9. « Décision venant plus d'Hassan II que d'Oufkir » m'a-t-on précisé.

que dix-sept années après, en janvier 1983, que je reviendrai, comme membre de la délégation française accompagnant le président François Mitterrand. Par la suite, et pendant des années, je serai toujours très sérieusement contrôlé lors de mes passages à l'aéroport de Rabat-Salé.

Le deuxième procès de l'*Affaire* se termine le 5 juin 1967, jour de l'invasion de l'Égypte et de l'occupation du reste de la Palestine par les forces armées israéliennes. Je participe alors à la création du GRAPP¹⁰, le premier groupe de soutien au peuple palestinien. À la même époque, ne pouvant attendre plus longtemps pour retravailler, je demande mon exeat – permission officielle de sortie – du barreau de Rabat, et je m'inscris au barreau de Paris, début juillet 1967.

Après trois années de collaboration au cabinet de Me Joé Nordmann, j'ouvre un cabinet. Je ne retrouverai jamais la situation que j'avais acquise à Rabat. Les clients ne viennent pas du jour au lendemain. Cela me donne du temps pour plaider pour les indépendantistes guadeloupéens, à Basse-Terre ; pour les indépendantistes comoriens à Moroni ; pour des syndicalistes mauritaniens, à Nouakchott ; pour des Palestiniens arrêtés en Grèce... ou en France, pour des « gauchistes » arrêtés en 1968 ! Mais, surtout, après le dépôt, courant octobre 1975, de la nouvelle plainte dans l'*Affaire*, pour continuer à me battre aux côtés de la famille de Mehdi dans la recherche de la vérité.

Mes rencontres avec Hassan II et avec Mehdi Ben Barka

Ces deux hommes vont s'affronter, le plus souvent à distance. Tous deux ont une intelligence hors du commun, des dons exceptionnels, le goût du pouvoir. L'un apparaît comme plus libéral. Sur le plan économique certes, il l'est totalement... à son profit ! Sur le plan politique, il l'est aussi, du moins dans ses discours à son peuple. En fait, il sera l'un des souverains les plus absolus qu'ait connu le Maroc depuis le grand sultan Moulay Ismaël¹¹. Critiquer Hassan II, c'est déjà le commencement d'un complot ! Ben Barka est, bien sûr, plus révolutionnaire dans ses discours. Il ne parle pas au « Cher peuple » mais tout simplement au peuple marocain dont il est issu. Il entend que le Maroc se dote d'un véritable régime démocratique, de justice sociale et d'émancipation du peuple. Mais, dans ses actes, il est beaucoup plus démocratique. Leur

10. Groupe de recherches et d'action sur le problème palestinien.

11. Contemporain de Louis XIV – Fondateur de la ville impériale de Meknès si célèbre pour ses monuments et par ses kilomètres de murailles.

opposition est fondamentalement politique, en-deçà même du despotisme d'Hassan II.

Une anecdote au sujet des deux hommes : Hassan II raconte qu'il était très intime de Ben Barka dans sa jeunesse¹² : « C'était un bon compagnon, un vieux copain... » Et d'ajouter : « C'est à Ben Barka que je dois de m'habiller avec élégance... Plus tard nous avions le même tailleur, M. Kamps. À l'époque le costume coûtait 150.000 anciens francs ». Or, par le plus grand des hasards, j'acquis ces dernières années un costume chez un commerçant de l'avenue Félix Faure à Paris, qui me dit être un ancien ouvrier tailleur chez M. Kamps. Et, il me raconta que « le prince Moulay Hassan était venu un beau jour commander cent costumes ». Pas Ben Barka !

Ma première rencontre avec le futur roi Hassan II aurait dû avoir lieu à Ifrane, au cours de l'été 1942 ou 1943. J'avais 13 ou 14 ans. Je jouais au tennis avec un ami lorsqu'un capitaine de l'armée française se présente à la porte du court et m'interpelle :

« – Accepteriez-vous de jouer avec le prince ? » Je ne comprends pas sa question. Avec quel prince ?

– Le fils aîné de Sa Majesté le Sultan, le prince Moulay Hassan.

– Je joue assez mal et le prince ne sera sans doute guère intéressé par nos échanges de balles, lui réponds-je étonné.

– Bien sûr que si, car le prince ne joue que depuis peu. Mais une condition s'impose. Si vous acceptez de jouer avec lui, vous devez le laisser gagner ».

La condition émise par l'officier me dresse les cheveux sur la tête ! Tout mon tempérament de « Sagittaire » me porte exactement au contraire... Il m'arrivera souvent de perdre au cours de ma vie, mais jamais dans aucun jeu, dans aucun sport, dans aucun procès, je ne l'ai fait ou accepté volontairement. Ma réponse fuse :

– Prince ou pas, il n'en est pas question !

Orgueil contre orgueil sans doute, ce d'autant que j'apprendrai peu après que Moulay Hassan avait six mois de moins que moi... Son père, le sultan Si Mohammed Ben Youssef, le futur Mohammed V, l'avait lancé dans les arcanes de la politique dès son plus jeune âge. N'était-il pas à ses côtés début 1943 lors de la fameuse entrevue d'Anfa avec le président F.D. Roosevelt et W. Churchill ? Il avait alors moins de 14 ans. Cette

12. Hassan II. *La Mémoire d'un Roi*, op. cité. Pages 97 et 98.

rencontre au sommet, je l'ignorais bien sûr. L'aurais-je su, cela n'aurait rien changé. Pour moi, cette anecdote du « résultat imposé » dévoile la manière pour le moins contestable, voire choquante, de la « bonne » éducation donnée au prince. Or, chacun sait que tout ce qui tisse la formation d'un enfant grave à jamais son caractère. Beaucoup plus tard, je constaterai que celle-ci l'a bien marqué à vie. Il y eut ainsi en son temps au Maroc, lui, et les autres¹³ !

Je rencontre finalement Moulay Hassan des années après, au lendemain du retour du souverain et des siens à Rabat. Le prince entendait remercier les Français libéraux de leur aide, de leur solidarité. La réunion se tient à l'hôtel El Mansour à Casablanca début janvier 1956. Moulay Hassan, arrivé en retard¹⁴, entouré de quelques ministres dont R.Guédira, nous parle une vingtaine de minutes. Ses remerciements vont droit au cœur de chacun. Je suis frappé de sa très grande facilité à s'exprimer dans notre langue, sans note, utilisant un vocabulaire très riche, voire recherché. Je garde le souvenir d'un homme très bien habillé, sûr de lui, brillant, et sans contestation possible très intelligent.

Le 3 mars 1956, lendemain de l'indépendance, je le revois à nouveau, à Paris cette fois, avec un ami, Bertrand Schneider, qui est aussi ami de la famille royale. Il a convaincu Moulay Hassan de rencontrer l'abbé Pierre dans son centre d'Emmaüs, à Neuilly-sur-Marne. L'entrevue est chaleureuse. Le prince¹⁵ est plein d'admiration pour ce prêtre humain, généreux, efficace.

Devenu roi en février 1961, je le « rencontre » indirectement, dans des conditions très particulières... au téléphone ! Je conterai l'anecdote en évoquant l'affaire Addi Ou Bihi.

La cinquième fois, ce sera en janvier 1983, lors du voyage officiel de François Mitterrand, au Maroc. C'est pour moi une très grande joie de retrouver le pays de ma jeunesse, de mes « combats ». Je rentre la tête haute ! À l'aéroport de Rabat-Salé, le Président présente les membres de la délégation française, les uns après les autres, à Hassan II. Celui-ci me salue en ces termes : « Me Buttin, je suis très heureux (sic) de vous accueillir au Maroc. » Formule classique sans doute, mais qui en dit peut-être davantage : Mehdi Ben Barka a « disparu » le 29 octobre 1965. Oufkir a été « suicidé » au lendemain du coup d'État d'août 1972. Dlimi vient de « disparaître » à son tour dans un « accident de la circulation »,

13. Ne le reconnaît-il pas lui-même lorsqu'il affirme : « Moi qui suis né sur les marches d'un trône... ». Soulignons-le: à 18 ans, il intervient aux côtés de son père lors du fameux voyage à Tanger ; à 26 ans, il est chef d'état-major général des armées ; à 28 ans, prince héritier ; à 31 ans, vice-président du gouvernement, en fait déjà le « patron » du pays ; à moins de 32 ans, roi !

14. Selon une habitude qui deviendra proverbiale.

15. Qui avait eu connaissance du fameux appel de l'abbé Pierre à radio Luxembourg contre les rigueurs de l'hiver.

quelques jours seulement avant notre arrivée¹⁶. Hassan II pense-t-il que nous sommes quittes tous les deux ? Plusieurs membres du gouvernement marocain accompagnent le roi, dont le Premier ministre, Maati Bouabid¹⁷. Il m'embrasse publiquement, me dit sa joie de me revoir au Maroc, et me glisse avec humour à l'oreille « Est-ce toi qui a fait disparaître Dlimi ? ». D'autres ministres, que je connaissais bien, m'embrassent à leur tour, à la marocaine. Je lis quelque étonnement sur le visage de certains ministres français : « Me Buttin n'a-t-il pas été convié par François Mitterrand comme « opposant » au pouvoir marocain ? ». Lors de notre déplacement à Marrakech, le ministre Pierre Bérégovoy me prend dans sa voiture. Il me dit combien il a été étonné, ainsi que le Président, d'entendre dans l'après-midi le roi leur faire mon éloge ! Il ne m'en donne pas la raison. C'est sans doute pour mon combat pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien, bien connu dans les milieux politiques au Maroc comme à Paris, Je retrouve bien là toute l'intelligence d'Hassan II. Il a réussi à trouver comment « doubler » Mitterrand !

Une sixième rencontre devait avoir lieu en novembre 1985. Le souverain avait invité certains Français libéraux encore en vie pour célébrer le trentième anniversaire du retour de la famille royale au Maroc. De magnifiques réceptions – comme toujours – nous sont offertes pendant huit jours. Mais pas d'accueil royal ! Est-ce en raison de ma présence ? Je rencontre le ministre de l'Intérieur, tout puissant à l'époque, Driss Basri, avec un de mes amis. Ma question reste sans réponse... Il nous informe simplement que, considérés comme des « Franco-Marocains », Hassan II a décidé de nous rencontrer en même temps que la communauté marocaine, lors de son prochain séjour à Paris. C'est ainsi que je le salue à l'Élysée, le 27 novembre, lors d'un dîner offert en son honneur par le Président de la République, puis le lendemain, au milieu de la colonie marocaine de Paris conviée à une réception¹⁸.

16. « Se débarrasser de Dlimi à Marrakech, quelques heures avant l'arrivée triomphale du président F. Mitterrand dans cette même ville, relève d'un savoir faire d'Hassan II aussi remarquable que machiavélique. Le meilleur moyen d'éclipser un événement n'est-il pas dans créer un autre plus retentissant encore ? ». Mahjoub Tobji. *Les Officiers de Sa Majesté* - Ed. Fayard 2006, page 199.

17. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 1965 ! L'ex-bâtonnier de Casablanca faisait partie à l'époque du bureau exécutif de l'UNFP, le plus grand parti d'opposition. Il était à nos côtés lors du procès du « complot de juillet » au printemps 1964, et dans bien d'autres procès...

18. Il m'apparaît ici intéressant de rapporter le portrait d'Hassan II, dressé par le Dr François Cléret, un homme qui le connaissait bien depuis l'exil de la famille royale à Madagascar : « Sa Majesté Hassan II était un personnage extrêmement complexe. D'un côté, c'était un homme courtois, aimable, toujours souriant, à la répartie facile, porteur d'un formidable potentiel de charme et de persuasion... De l'autre, c'était un super doué en politique, au sang froid étonnant, surveillant sans cesse son environnement et le percevant

Ma première rencontre avec Mehdi Ben Barka se situe en novembre 1954, peu de temps après sa libération. Je venais le saluer en son domicile, avenue de Témara. Ses premiers mots sont pour remercier mon père de l'action qu'il menait depuis 1952 pour la défense de ses camarades et des résistants. Il l'appréciait d'ailleurs depuis bien plus longtemps par la lecture de ses écrits dans *Terres d'Afrique*, et ses constants rappels du nécessaire respect de la dignité de l'autre, du droit, de la justice. Je suis frappé de ses connaissances, alors que depuis des années il était en prison, fort loin de Rabat ou de Meknès¹⁹. Je le revois plusieurs fois, surtout en 1955 et en 1956. Les années suivantes nos entrevues sont moins fréquentes, mais toujours aussi chaleureuses, en raison de ses responsabilités à l'Assemblée nationale consultative qu'il préside et de ses nombreux déplacements à l'étranger – ou ses exils ! La vivacité et l'intelligence de ses propos, son dynamisme, son analyse critique de la situation du moment, sa liberté de parole, son esprit d'ouverture, son sens du dialogue, sa « présence », m'émerveillent. Je comprends mieux comment, malgré sa non « qualité » de Français, il a pu réussir en son temps, élève du lycée Moulay Youssef, puis du lycée Gouraud de Rabat, aux deux bacs d'alors, avec la mention « très bien » et les félicitations du jury ! Ben Barka est incontestablement l'élève le plus brillant qu'aient produit les écoles françaises du Protectorat. Je saisis mieux aussi comment, pour les tenants de l'époque, pour les résidents Juin, puis Guillaume, il a été l'ennemi n° 1... avant de le devenir pour le roi Hassan II²⁰ !

Au cours de nos discussions, Mehdi Ben Barka souligne toujours son désir et sa volonté de voir le Maroc se transformer, entrer au plus vite dans les exigences du modernisme – sans accepter pour autant les mécanismes de l'exploitation néocoloniale. Issu d'un milieu populaire urbain, il a aussi connu les milieux campagnards lors de sa deuxième arrestation. Il s'est alors rendu compte de la différence dans la mise en valeur des terres, d'une manière traditionnelle par les fellahs, d'une manière moderne par les colons français. En même temps, il a constaté l'exploitation des travailleurs par

avec une étonnante lucidité. Rien ne lui échappait... Habile à manier le pouvoir, il cherchait toujours à surpasser l'adversaire, acceptant mal l'échec... » - *Le Cheval du Roi*, nouvelle édition novembre 2000, page 290.

19. Arrêté en février 1951 sur ordre du Résident Juin, il a d'abord été déporté dans le Moyen Atlas (région d'Imilchil) où il était en contact avec une population berbère que, r'bati, il ne connaissait guère jusque-là. Par la suite, il a été transféré dans le Sud marocain. Il vient donc d'effectuer quarante-deux mois de prison, après en avoir déjà effectué treize à l'âge de 24 ans, au lendemain de la signature du Manifeste de l'Istiqlal en janvier 1944 !

20. Juin est tellement frappé par le dynamisme de ce jeune nationaliste qu'il le considère comme le « chef d'orchestre clandestin » dans le semblant de parlement – deuxième collège franco-marocain – où il ne siège pas !

ces derniers et par les féodaux marocains – pire sans doute ! –. Il les place d'ailleurs dans le « même sac », sans distinction de nationalité. Pour autant, je ne l'entendrai jamais critiquer vertement la France. Mais il est certain qu'il s'inquiétait de voir que l'indépendance du pays avait été obtenue sans trop de difficultés en collaboration avec le colonisateur, plutôt que contre lui... Dès lors, me confie-t-il, trop d'anciens nationalistes, avec l'assentiment, voire la sollicitation, du Palais, se sont en quelque sorte « glissés dans le lit » des anciens de la Résidence, ont pris leur place sans trop se préoccuper du peuple marocain²¹. Il me le redit souvent : « L'indépendance du Maroc ne peut devenir pleine et entière qu'après la libération économique, sociale et politique, des femmes et des hommes du pays à travers une véritable répartition des richesses ». Ce n'est certes pas le cas à l'époque. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Au-delà du peuple marocain, il évoque l'avenir de l'Afrique du Nord, la nécessaire défense des peuples du Tiers-Monde, leur émancipation. Le « problème algérien » lui est très sensible²². Dès nos premières rencontres, il me fait part de sa volonté d'associer les résistants marocains du Rif aux « fellaghas » tunisiens, et aux « révolutionnaires » algériens qui ont débuté leur lutte armée le 1^{er} novembre 1954. Mais, quelques semaines après l'indépendance du Maroc et celle de la Tunisie il me dit son espoir de voir la France trouver, le plus vite possible, une solution politique en Algérie, éloignée de la guerre qui prévaut alors. Il ne sépare jamais les problèmes marocains et algériens. Il est « nationaliste maghrébin » avant tout²³.

L'importance de la conférence de Bandoeng²⁴ ne lui échappe pas²⁵. Attaché à la politique de non-alignement, Mehdi Ben Barka fait adopter

21. Dans une réunion publique, tenue début janvier 1960 à Casablanca, il affirme : « Nous sommes les adversaires du colonialisme et nous le combattons par tous les moyens, même s'il pense pouvoir compter sur des satellites qui dénaturent les faits en cherchant à imprimer à la lutte nationale un cachet de discussions partisans. » Cité par *Raï el Am* le 10 janvier 1960.

22. Son séjour à Alger, en 1941-42, d'où il est revenu licencié en sciences, lui a permis de lier amitié avec de nombreux Algériens et Tunisiens, tous nationalistes, futurs militants du Mouvement national dans leur pays respectif. Lui-même a d'ailleurs été élu président de l'Association des étudiants d'Afrique du Nord. C'est avec eux qu'il a commencé à évoquer les principes de la nécessaire « solidarité maghrébine » qui hanta toute sa vie.

23. Ce qui lui vaudra sa condamnation à mort par contumace en novembre 1963, au moment de la « guerre des Sables ».

24. Où se sont réunis pour la première fois en avril 1955 en Indonésie les représentants de vingt-neuf pays d'Afrique et d'Asie.

25. En revanche, je constate qu'elle a totalement échappé aux dirigeants français ! « Cette conférence ne fut peut-être pas « l'événement le plus important depuis la Renaissance » qu'y a vu Léopold Senghor... Mais cette première rencontre des représentants des nations prolétaires signifiait au monde des nantis et des puissants que l'ère du monopole de l'initiative historique s'achevait, que l'univers entier entendait désormais avoir voix au chapitre ». J. Lacouture. *Le Monde* 19 avril 1975.

en novembre 1957 une résolution en ce sens par l'Assemblée consultative qu'il préside.

Il est fort conscient de l'importance de l'instruction et de l'éducation des jeunes, « non pas un des sujets fondamentaux, mais le sujet fondamental »²⁶ en vue de les voir participer au développement du pays et en vue de leur épanouissement personnel. C'est là l'une des critiques les plus véhémentes qu'il me fait – à juste titre – contre le colonisateur qui n'a pas joué, en tout cas très insuffisamment depuis 1912, son rôle de « protecteur », donc de « tuteur » de la jeunesse²⁷. Il prône pour celle-ci une action militante efficace loin des discours verbeux ou de la rhétorique. Il me raconte que lui-même, à 15/16 ans, très jeune militant politique, il animait au collège Moulay Youssef une cellule de l'Action marocaine, la première organisation promouvant la lutte contre le colonisateur.

Devenu leader politique par son charisme, Ben Barka n'oubliera jamais le peuple marocain dont il est issu. « Fils du peuple », il le demeurera toute sa vie, conscient de ses responsabilités vis-à-vis de celui-ci, voire de tous les peuples opprimés du monde, quelques années après. Mais son amour du peuple ne l'a pas empêché, avant l'indépendance, de lutter sans état d'âme, aux côtés des nationalistes bourgeois qui réclamaient la fin du Protectorat. D'une grande ouverture d'esprit, je l'entendrai aussi se prononcer publiquement pour la liberté des cultes et contre la marginalisation des juifs marocains²⁸.

Il me confie un jour, peu après son retour de captivité, « Désormais notre parti a trois têtes : la politique, avec Allal El Fassi et les vieux dirigeants ; les syndicalistes avec Mahjoub Ben Seddik ; et les résistants avec le fqih Basri et autres ». Homme d'action, anticolonialiste, homme du peuple, il ne me cache pas son choix²⁹. Il se trouve aux côtés des syndica-

26. Intervention au monastère de Toumliline à Azrou sur l'Education en 1957.

27. Il faut savoir que le protectorat a créé deux seuls collèges exclusivement marocains, le collège Moulay Youssef à Rabat ; le collège Moulay Idriss à Fès, puis un collège à Marrakech. Et pendant longtemps, ces établissements - comme par hasard - ne comportaient pas de classe terminale... Ben Barka pour sa part a franchi la difficulté en s'inscrivant au lycée Gouraud.

28. Cf. *Dialogue des religions* – Toumliline 1957

29. C'est en ce sens qu'il sera lors de la conférence d'Aix-les-Bains d'août 1955 l'un des plus fermes à réclamer d'abord et, avant tout, le retour de Mohammed V sur son trône, pour suivre la volonté du peuple : un peuple devenu monarchiste dans l'âme. En 1962, toutefois, Ben Barka reviendra sur cette décision dans un article « Autocritique » ainsi conclu : « ... Nous sommes entrés dans le jeu colonial, en substituant à l'objectif fondamental de la lutte qui commençait à devenir de plus en plus clair dans l'esprit des militants, un autre, à la fois plus facile à saisir sur le coup et en même temps, plus trompeur à la longue... Toutes ces mesures entreprises de bonne foi, mais n'étant pas conçues en fonction d'une stratégie globale, allaient jouer dans un sens négatif et pourrir le Mouvement national... Il n'est jamais interdit de passer un compromis, car tout dépend

listes, incarnation du peuple marocain, en ses ouvriers et ses paysans, et aux côtés des résistants pour mettre bas le Protectorat déclinant. Les « politiques », trop souvent politiciens, me dit-il, défendent avant tout leurs intérêts personnels, en tous cas leurs intérêts de classe.

Dans nos discussions, un aspect de son comportement apparaît constant : sa volonté d'agir pour son pays sans pour autant accepter de s'aplatir devant quiconque, fut-ce le souverain. Lors d'une de nos nombreuses rencontres, j'évoquais ce trait de caractère avec son secrétaire M'Hamed Awad³⁰. Celui-ci me conte alors la remarque que lui avait faite Ben Barka : « Au Maroc, il est très facile d'être riche d'un jour à l'autre. Il suffit de baisser la tête et de baisser les mains. Je refuse de le faire. Je marche la tête haute. » Quel exemple pour tant de ses camarades, piétinés pendant des années par la féroce répression du pouvoir royal, qui ne s'en sont pas encore totalement relevés aujourd'hui !

Tous ceux qui ont connu Mehdi Ben Barka relatent son intelligence de l'instant, son sens du pragmatisme, sa promptitude dans le choix d'une décision lorsque plusieurs solutions se présentent à lui. Son dynamisme³¹ va toujours vers ce qui lui paraît le plus important, le plus opportun, le plus urgent pour lui – mais aussi pour le pays. Hélas, cette promptitude de choix entre deux solutions possibles fera sa perte le 29 octobre 1965 !

Malgré ses connaissances des hommes, de la situation politique du pays à la veille de l'indépendance, il est arrivé à Mehdi Ben Barka, du moins de mon point de vue, de se tromper, sur un homme, R.Guédira. Il me dit un jour ne pas comprendre comment je pouvais « perdre mon temps » et m'impliquer avec ce confrère et ses camarades, les futurs « Indépendants libéraux »³² ! « Guédira, mon voisin, avocat stagiaire comme moi-même, premier Secrétaire de la conférence en 1954, est devenu un ami, lui répliquais-je. Je partage son exigence de liberté. Je n'ai pas, moi Français, choisi un parti marocain ou un autre, en défendant les nationalistes avant l'indépendance, mais la liberté pour le Maroc, avec tous ses fils. Quelles que soient les idées de Guédira, sa volonté de

des rapports de force et du but prochain ou lointain qu'on se propose. Mais l'important est de le faire en pleine lumière, en expliquant toute la situation à nos militants. L'important est de ne pas refaire la faute d'Aix-les-Bains, de ne pas justifier totalement un compromis, le célébrer comme une pleine victoire, sur des bases et pour des buts opportunistes. » (Mehdi Ben Barka. *Option révolutionnaire au Maroc* – Ed. Maspéro. Paris 1966).

30. Pendant près de dix années (septembre 1954 – juin 1963). Auteur avec son épouse, Maria, du passionnant et très documenté ouvrage : *Les Trentes glorieuses ou l'âge d'or du nationalisme marocain 1925-1955*. Ed. LPL. 2006.

31. « Il sera partout et toujours, bien ou mal inspiré, la « dynamo » du nationalisme et du nouveau Maroc » J. Lacouture – *Le Nouvel Observateur* 10 novembre 1965.

32. J'apprendrai même beaucoup plus tard, à la lecture du livre de son frère Abdelkader, qu'il a baptisé ce parti, le « club des onze », représentant, selon lui, le nombre de ses adhérents ! *Mehdi Ben Barka, mon frère*, Ed. Robert Laffont, page 91.

vouloir lui aussi servir son pays m'a convaincu de son nationalisme et de ses capacités. Marié à une Française, il n'en milite pas moins pour l'indépendance de son pays. En même temps, il lutte avec ses camarades pour voir les rapports franco-marocains d'asservissement se transformer en liens de coopération ». « Guédira ne représente rien ! » insistait Ben Barka. Me suis-je trompé ? Parmi ses camarades il y a un certain Messaoud – cousin d'un secrétaire du prince –. Sauf erreur, c'est par lui que Guédira a fait la connaissance de Moulay Hassan, est devenu son ami, son confident, son conseiller, puis son bras droit. Passées les années 1955 et 1956, nos relations vont donc s'estomper de plus en plus... Je constate combien alors Guédira tient de responsabilités ministérielles, et surtout le rôle qu'il joue au cabinet du prince, avant de devenir le directeur général du cabinet royal. D'une influence réelle, il sera longtemps le n° 2 du royaume. Il sert avec fidélité Hassan II, mais il est aussi peut-être le seul de son entourage à avoir le courage de lui dire, sinon ses « quatre vérités », du moins quelques vérités...³³

Mehdi Ben Barka ne fut jamais communiste, contrairement à ce que certains ont écrit ou affirmé. Une incontestable distance régnera toujours entre les communistes et lui : les legs du nationalisme des années 1940 jusqu'à la fin des années 1950 ; les divergences sur le plan arabe³⁴ ; les rapports différents au Tiers-Monde ; son côté pragmatique et réaliste, non dogmatique. Cela ne l'empêchait pas de recourir à l'analyse et aux thèses marxistes lorsqu'elles lui paraissaient adaptables à la situation. Révolutionnaire, il l'était pour autant. Mais, réaliste, il admettait la notion d'étapes. Il évoquait même parfois un « réformisme nécessaire ». Ce qui me frappait dans nos discussions c'est son côté « rationnel » à la différence de bien d'autres dirigeants marocains, voire du monde arabe dont je ferai la connaissance. Dû, bien sûr, à sa formation universitaire française, entre autres en mathématiques. Hassan II a reçu la même formation supérieure, lui, en droit. Il l'utilisait à bon escient dans ses contacts internationaux, notamment avec la France. Mais, localement, sa passion était beaucoup plus tournée vers lui-même, qu'en faveur du peuple marocain...

33. Cela lui vaudra d'ailleurs à une certaine époque une disgrâce royale, un retour à son cabinet d'avocat, avant de reprendre le chemin du pouvoir, toujours très attirant... Je pense en définitive que Moulay Hassan – puis Hassan II – n'en faisait qu'à sa tête : sa méfiance s'exerçait même à l'encontre de ceux à qui il manifestait pourtant sa confiance. Il n'était sûr que de lui-même !

34. Son approche du problème palestinien par exemple est très différente de celle des communistes. Il est tout naturellement « arabiste » et persiste à penser que la création et la reconnaissance de l'État israélien par les Nations Unies est un égarement de l'histoire. Ce n'est certes pas l'approche des Soviétiques – les premiers à reconnaître l'État d'Israël – à laquelle souscrit le Parti communiste marocain.

Ben Barka était-il partisan d'établir une République au Maroc ? C'est la thèse que soutient Claude Paillat³⁵. En 1951 ou 1952, il est possible qu'il ait songé à l'instauration d'une République au lendemain de l'indépendance du pays. Mais certainement pas après le 20 août 1953, l'exil forcé du Sultan et la volonté unanime du peuple marocain de voir revenir le souverain sur son Trône. En revanche, je l'ai toujours entendu évoquer la future monarchie constitutionnelle qu'il espérait. Ayant personnellement choisi la voie legaliste, et non la lutte armée, il faisait confiance à Mohammed V pour conduire le pays vers cette monarchie...³⁶

35. *20 ans qui déchirèrent la France* – T.II – Robert Laffont 1972 – C. Paillat fait état d'une correspondance du capitaine Winckel, officier des Affaires indigènes, « gardien » de Ben Barka, lorsque celui-ci fut mis en résidence surveillée. Cette lettre évoque leurs conversations pendant les longs mois de cohabitation. L'officier a compris que celles-ci ne feraient pas changer d'un pouce l'idée d'indépendance de son prisonnier. Mais, selon lui, dans un Maroc en pleine révolution, Mehdi Ben Barka pencherait pour l'ordre d'une République marocaine plus pure que la monarchie alaouite. »

36. Hassan II lui-même dira : « Il concédait que la monarchie était nécessaire au maintien d'une unité. En fait, il aurait aimé détenir une partie de son pouvoir et de ses prérogatives, tout en la conservant. » *Hassan II. La Mémoire d'un Roi* – op. cité page 97.

PREMIÈRE PARTIE

**La résistance marocaine au Protectorat
(1912-1956)**

Rappels historiques

Le Maroc est un vieux pays, à l'histoire continue des siècles durant, les dynasties se succédant aux dynasties depuis l'arrivée d'Orient d'Idriss I^{er} à la fin du VIII^e siècle. À partir du XVI^e siècle, divers pays étrangers s'attaquent à l'intégrité du territoire. L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 donne à la France les mains libres dans ce pays, hormis les territoires laissés à l'Espagne.

Le 30 mars 1912 la France impose au sultan Moulay Hafid de signer un Traité de protectorat¹. Ce régime durera quarante-quatre années. Le 2 mars 1956 le pays recouvre son indépendance. « Le protectorat, un simple incident de parcours, qui prit fin en 1956, après une âpre résistance », comme l'a écrit Kacem Zhiri¹. Dans sa durée certes. Il me semble toutefois que dans quelques décennies, justice relative sera rendue à cette période d'occupation, quelles qu'en auront été certaines pages très sombres. Le Protectorat a aidé le Maroc à retrouver, ou plutôt à trouver, la voie de la modernité. « Il nous a fait mesurer l'ampleur de notre retard » dira Ben Barka³. Sa grande erreur a été de ne pas comprendre plus vite que le Marocain n'était pas, ou en tout cas n'était plus un « mineur », qu'il était temps de « l'émanciper », au lieu de tout faire, surtout dans les dernières années, pour se l'aliéner !

« Moulay Hafid a vendu le Maroc aux Français » ou encore « a vendu aux chrétiens une partie de *Dar El Islam* » crie-t-on de toutes parts en 1912 ! Immédiatement les tribus assiègent la capitale d'alors, Fès. Il faut un soldat pour « sauver » le jeune Protectorat. Ce sera le général Lyautey,

1. Une convention franco-espagnole signée en 1904, restée secrète jusqu'en 1912, envisageait le partage du Royaume marocain en deux zones, l'une d'influence française au sud, l'autre d'influence espagnole au nord et à Ifni et Séguia El Amra au sud. L'Espagne prend possession de ces territoires, confiés à un khalifa du Sultan. Tanger devient par la suite zone internationale.

2. Un ami, l'un des fondateurs et animateurs du PI, à l'occasion du 60e anniversaire du Manifeste de l'Indépendance.

3. Citation dans le film de Simone Bitton *Ben Barka. L'équation marocaine*. 2001

nommé Résident général. Lorsque la guerre de 1914 éclate, le gouvernement français décrète unilatéralement – donc à l'encontre du traité de 1912 – « l'état de siège » au Maroc. Cette « légalité d'exception » donne tout pouvoir au Résident, dépositaire des pouvoirs de la République. Or, cette décision restera valable jusqu'au 2 mars 1956, jour de l'indépendance !⁴

En 1914, il reste toujours à soumettre le *bled es siba*, en lutte permanente avec le pouvoir central – le *Makhzen*⁵ – qui n'exerce son autorité que sur la moitié du territoire. Les tribus désirent échapper à la fiscalité qu'il tente de leur imposer et défendent par ailleurs leur autonomie locale. Elles ne contestent pas pour autant la légitimité du sultan, calife – successeur du Prophète Mohammed – et Imam suprême, le « Commandeur des croyants ». Moulay Hafid, souverain discrédité, mais insoumis, est craint de la France. Lyautey, moyennant de bonnes « monnaies trébuchantes », obtient son abdication. Pour le remplacer, il doit tout de même tenir compte du prestige de la dynastie. Il place son frère, Moulay Youssef, sur le Trône.

La France a signé le traité de Protectorat en vue de protéger l'autorité du Sultan et de maintenir les institutions traditionnelles. En fait, elle détient tous les pouvoirs. L'historien Daniel Rivet montre bien le décalage entre les intentions (le contrôle) et la réalité (la gestion directe) de la machine coloniale étendue au Maroc⁶ : une administration directe par personne interposée, tel est le système mis en place. Il ne reste aux Marocains qu'une partie de la justice, essentiellement celle du cadî, statuant en matière de statut personnel ! Le « gouvernement marocain » demeure en principe, mais les pachas, les caïds et autres fonctionnaires du *Makhzen* sont nommés par les autorités de contrôle. Tous ou presque sont des *béni-oui-oui* fidèles serviteurs de la « France »... c'est-à-dire du chef de la région ! Si parfois certains se montrent rétifs, ils sont vite remplacés. Une anecdote en dit plus qu'un long discours. En 1955, un jeune et brillant caïd est nommé dans la région de Meknès. En poste depuis seulement quelques mois, il est un beau jour mis à pied ! Pour protester contre cette manière de faire – si opposée à la véritable application du traité de 1912 – il constitue mon père. Venu protester contre cette

4. Par ce biais, le pays va connaître à plusieurs reprises les mesures d'éloignement ; le transfert de la juridiction répressive aux tribunaux militaires pour juger les « terroristes » ; la censure des journaux, voire l'interdiction des publications ; les nécessaires autorisations pour pouvoir manifester, voire se réunir ; l'interdiction des attroupements de plus de trois personnes. Etc. Comment pareille « construction juridique », étudiée et analysée par le prince Moulay Hassan au cours de ses études de droit, aurait-elle pu le laisser indifférent lorsqu'il monta sur le Trône ? Il ne l'oubliera pas, reprenant à son compte le système.

5. = Magasin = arsenal du pouvoir = le pouvoir.

6. *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc. 1912-1925* – Ed. L'Harmattan, 1988.

inqualifiable décision, la « France » ...le général commandant la région... a cette historique et inoubliable réponse : – « Comment voulez-vous que je le maintienne à son poste, il pense. » (sic !)

Dans une circulaire du 18 novembre 1920, dite du « coup de barre », Lyautey tente de réagir. Mais « la machine administrative est devenue plus forte que lui », sans oublier le rôle des grandes banques qui ont instauré un État dans l'État⁷.

Si le « Maroc utile » a rapidement été soumis, la révolte rifaine de Mohammed El-Khettabi, appelé Abdelkrim, remet tout en question en 1921. Lyautey comprend qu'il y a là un danger pour le Protectorat. Une difficile guerre coloniale s'en suit. Lyautey perd son poste en 1925, remplacé par le général Pétain, partisan d'une guerre jusqu'au boutiste. Les hommes d'Abdelkrim sont finalement vaincus par une force militaire franco-espagnole très supérieure, en juin 1926. Les deux puissances coloniales se réjouissent de ce dénouement. Le sultan Moulay Youssef aussi : à l'arrivée de Pétain il l'avait accueilli par ces mots : « Débarrassez-nous de ce rebelle ! » Les dirigeants nationalistes de la zone française, de leur côté, l'ont tant soit peu ignoré. Mais les masses marocaines du nord au sud du pays se sentent profondément solidaires du chef rifain⁸.

Le sultan Mohammed Ben Youssef

En 1927, le sultan Moulay-Youssef décède. Son fils Mohammed, né le 30 août 1909, lui succède. Troisième fils du souverain, il n'a alors que 18 ans. Le nouveau Résident, J. Steeg, l'a choisi, persuadé que sa docilité faciliterait l'évolution de la situation en faveur d'une politique de plus en plus coloniale. Et, rien n'est fait pour initier ce jeune Sultan à faire face au monde moderne. Ce sont les nationalistes qui, peu à peu, vont contribuer indirectement à sa formation. De « Sultan des Français » tel qu'il est appelé à son intronisation, le 18 novembre 1927, il deviendra dans les années 1950

7. « Entre la doctrine et la réalité, le système colonial, quel que fut le nom dont on le baptisait, creusait un fossé profond qui, avec le temps, devenait un abîme. » écrit fort justement Ch.A. Julien dans son très remarquable ouvrage *Le Maroc face aux impérialismes. 1415-1956* – Ed. j.a.1978

8. Avant de partir, Lyautey a fait, le 14 avril 1925, une importante déclaration au Conseil de politique indigène à Rabat. Elle montre clairement que, pour lui, le protectorat ne devait être qu'un régime provisoire : « Il est à prévoir, et je le crois comme une vérité historique, que dans un temps plus ou moins lointain, l'Afrique du Nord, évoluée, civilisée, vivant de sa vie autonome, se détachera de la Métropole... » Cité dans le bulletin *La Cohorte* – n°162, page 20.

le symbole de l'indépendance à retrouver. Pour les tenants du Protectorat, il sera alors le « Sultan des Istiqlalistes » (des indépendantistes).

Ce sont les classes bourgeoises et citadines qui apparaissent à l'origine dans les manifestations. Le Mouvement national prend le relais de la résistance des tribus. Son « acte de naissance » peut être daté du « Dahir berbère » du 16 mai 1930. Il avait pour but de faire échapper les tribus berbères – les deux tiers de la population du Maroc d'alors – à la justice musulmane du *Makhzen*... En réaction, les divers mouvements créés se regroupent en 1933 dans le « Comité d'Action Marocaine » (CAM) qui réclame, dans un « plan de réformes » remis aux autorités françaises et au Sultan : l'application stricte du traité de 1912 ; la fin de l'administration directe du pays ; la participation des Marocains à l'exercice du pouvoir. Si à l'origine, les jeunes intellectuels de Rabat et de Fès, qui s'opposent au Protectorat, ne sont pas pour le maintien d'un sultan dans un Maroc nouveau, il n'en est plus de même à partir de cette époque, sauf peut-être pour Hassan El Ouazzani qui penche pour la République. Dès mai 1934, en effet, à l'occasion de la visite du souverain à Fès, celui-ci est accueilli dans les rues de la capitale culturelle par le cri « *Yahya El Malik !* » (Vive le Roi !)⁹. Ces manifestations populaires en sa faveur convainquent les dirigeants nationalistes qu'ils ont besoin de s'appuyer sur le monarque comme symbole de la souveraineté du pays et comme soutien à l'adhésion des masses à leur appel. Cette alliance, à l'origine tactique, sera en définitive le socle proclamé par les nationalistes au moment de l'indépendance... Mais aussi, dès la fin 1958, du début de la crise entre la monarchie et le Mouvement national en partie piégé !

Pour réprimer les nombreuses manifestations, un dahir est pris le 5 juillet 1935 relatif « à l'ordre public et aux atteintes au respect dû à l'autorité ». Les procureurs de la République, sur ordre de la Résidence, en usent et abusent jusqu'aux derniers jours du Protectorat. Mais, après l'indépendance, les procureurs du Roi, en feront de même, sur ordre du pouvoir hassanien, jusqu'à son abrogation en septembre 1969. Le CAM gêne par ses revendications. Il est dissous le 18 mars 1937 par un simple arrêté viziriel décidé par le général Noguès, alors Résident général (septembre 1935 – juin 1943), aux considérants les plus ahurissants¹⁰. On assiste alors à la scis-

9. « Ce cri sonna comme un appel à la révolte, le « Malik », le roi, le chef et non le vieux vocable de sultan trop chargé de connotations médiévales et coloniales » Jean Lacouture. *Cinq hommes et la France*. Ed. du Seuil. Page 187.

10. « Considérant que le groupement de personnes qui sous le nom de « CAM » a formé une association qui s'est manifestée notamment par la délivrance de cartes d'adhérents, le paiement d'une cotisation, se trouve de ce chef en contravention avec le dahir sur les associations. Qu'au surplus, l'organisation même de cette association et la prestation de serment demandée aux adhérents ont porté gravement atteinte à l'autorité de S. M. le Sultan et aux règles traditionnelles de l'Islam » !

sion du bloc nationaliste, qui se divise en « Parti national pour le triomphe des réformes » avec Allal El Fassi et en « Parti populaire » avec Hassan El Ouazzani. Mais, leur action est rapidement interdite par la Résidence.

En septembre 1937, un soulèvement de la population se produit à Meknès et à Khémisset¹¹. Une forte répression s'en suit. La liberté de la presse, tout juste rétablie, est supprimée. De nombreuses arrestations, déportations, et condamnations sont à déplorer¹².

Après ces mesures, Noguès, homme intelligent, tente d'apaiser les esprits par des mesures touchant à l'enseignement et à l'économie. Dès lors, en bonne entente avec le souverain, les deux années, précédant la guerre, sont relativement calmes. En 1939, la participation du Maroc au conflit à côté des alliés conduit les partis politiques à marquer une pause¹³. En juin 1940, malgré la lourde défaite de l'armée française et l'occupation de la France, Mohammed Ben Youssef reste fidèle à celle-ci, sauf à refuser l'application des lois de Vichy à ses sujets juifs.

Le tournant

Le débarquement américain au Maroc et à Alger le 8 novembre 1942 change les données. En janvier 1943, le Sultan rencontre F.D. Roosevelt à Casablanca, à l'occasion de la Conférence d'Anfa. Le président américain avance au souverain marocain qu'il est prêt à soutenir l'indépendance du Maroc après la guerre. Mais son successeur, le président Truman, ne le fera pas. Le prestige du souverain sort très grandi de cette entrevue¹⁴. À partir de cette époque, des réunions secrètes se tiennent au Palais, ou en ville, avec les Lyazidi, Balafrej, Bouabid, Ben Barka et autres. Quelques

11. A la suite de manifestations de protestation, pour un détournement des eaux de l'oued Boufekrane au profit de colons, réprimées...

12. Hassan El Ouazzani, est envoyé en résidence forcée dans le Sud marocain ; Allal El Fassi, exilé au Gabon... pour neuf années !

13. Le 3 septembre 1939, le Sultan tient pour sa part un discours plus que symbolique : « C'est aujourd'hui que la France prend les armes pour défendre son sol, son honneur, sa dignité, son avenir, et les nôtres, que nous devons être nous-mêmes fidèles aux principes de l'honneur de notre race, de notre Histoire et de notre religion. Aussi à partir de ce jour, et jusqu'à ce que l'étendard de la France et de ses alliés soit couronné de gloire, nous lui devons un concours sans réserve... » La révolte des nationalistes maghrébins après la victoire de 1945 montre leur déconvenue. Leurs trois pays ont largement participé à la libération de la France. Ils espéraient que la France les libérerait à leur tour !

14. « Les quelques heures que le souverain avait passé avec Roosevelt lui avaient ouvert de vastes horizons et firent beaucoup pour l'engager à revendiquer l'indépendance de son royaume » *Le défi* – Hassan II.

rare initiés sont au courant de ces conciliabules. La révélation en sera faite par Mohammed V en 1956, lors de la célébration de l'anniversaire du 20 août 1953, appelant cet événement la « Révolution du Roi et du Peuple ».

Le 10 décembre 1943¹⁵ les anciens du CAM auxquels sont venus se joindre les jeunes intellectuels d'origine plus modeste, Ben Barka et Bouabid notamment, créent le Parti de l'Istiqlal (PI). Tous ont pris conscience qu'ils ne sont plus maîtres chez eux. La paix allait être là dans le monde, mais ce n'est pas leur paix. Dès lors, fort de l'appui (secret) du Sultan, et après l'avoir rédigé avec lui, ils proclament le 11 janvier 1944, le « Manifeste pour l'indépendance » du nouveau parti. Le souverain n'est pas opposé par principe à une démocratisation du régime monarchique. Il n'a pas pour autant laissé introduire dans le texte la notion de « monarchie constitutionnelle »¹⁶.

Avant la fin de janvier, de nombreux signataires sont arrêtés, au motif peu sérieux d'un « complot organisé » ! Immédiatement des manifestations éclatent à Salé, Rabat, Fès, Marrakech, Casablanca... Une fois de plus, la répression est très dure : on compte de nombreux tués, des blessés, des centaines d'arrestations. Ben Barka, le plus jeune signataire du Manifeste – il avait vingt-quatre ans – est incarcéré à la prison civile de Rabat. De même, Bouabid, Mohammed Lyazidi, Boubker Kadiri, Kacem Zhiri, Hassan El Ouazzani, et bien d'autres, tous signataires. Ils feront deux années de prison. Les manifestations n'ont pas lieu seulement dans les villes. Le 5 février 1944 les élèves du collège berbère d'Azrou n'hésitent pas à prendre leurs responsabilités pour se solidariser avec le Mouvement National, ce qui entraîne l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux.

Le Palais fait le dos rond. L'indépendance du pays n'est plus à l'ordre du jour. Le Résident général Puaux dit même au Sultan que « le mot devait être banni des langues et des cœurs » ! Pourtant, comme l'écrit Ch. A. Julien¹⁷ : « On peut dater de janvier 1944, le discrédit total du protec-

15. Dès février 1943 Ferhat Abbas a revendiqué l'indépendance de l'Algérie dans un *Manifeste*.

16. La formulation retenue prendra tout son sens sous le régime d'Hassan II : « Le P.I. laisse à Sa Majesté le soin d'établir un régime démocratique comparable au régime de gouvernement adopté dans les pays arabes et musulmans d'Orient, et sauvegardant les droits des composantes du peuple marocain et définissant leurs devoirs ». Lors d'un entretien Kacem Zhiri me précisera : « Le Manifeste a été réalisé uniquement par Mohammed V et les leaders du PI. Mehdi Ben Barka et ses compagnons, dont je faisais partie, étaient encore trop jeunes militants pour pouvoir intervenir ». *Le Manifeste* a été remis par M'Hamed Zghari à Léon Marchal, délégué à la Résidence générale, en l'absence du résident Puaux.

17. Op. cité page 192.

torat, non seulement au Maroc, mais dans tout le monde arabe ». Le séjour de Mohammed Ben Youssef en France – fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle le 18 juin 1945 – ne change rien à la situation. De Gaulle parti, la IV^e République reprend la politique antérieure, dont le symbole au Maroc n'est autre que l'ancien directeur des Affaires politiques, le chef de la région de Casablanca, Philippe Boniface, qui dirigera, en fait, la politique marocaine de 1944 à 1956, sauf sous les Résidents Labonne et Grandval. Fin 1946, en effet, Eirik Labonne – l'un de nos meilleurs Résidents – attentif aux évolutions du monde, décide de collaborer avec les nationalistes leur laissant espérer des réformes. Allal El Fassi et Balafrej sont autorisés à rentrer au pays¹⁸.

Début avril 1947, des incidents regrettables éclatent au « bouzbir » (bordel) de Casablanca entre des tirailleurs sénégalais et des Marocains. Boniface crie à « l'émeute » ! Il entend profiter de l'occasion pour « calmer » les nationalistes. La répression fait des dizaines de victimes. Il pense ainsi que le souverain abandonnerait son projet de déplacement à Tanger, alors zone internationale. Peine perdue ! Non seulement Mohammed Ben Youssef s'y rend, mais le 10 avril, il supprime volontairement de son discours la phrase traditionnelle d'hommage à la « mission de la France au Maroc ». Elle est bien imprimée dans le texte, mais elle n'est pas prononcée... En revanche, le souverain réclame dans son discours l'indépendance du pays et son intégralité territoriale. À ses côtés se tiennent Moulay Hassan et sa sœur Lalla Aïcha. Ils prennent également la parole¹⁹ et participent du défi au Protectorat lancé par leur

18. Hassan El-Ouazzani, dès sa sortie de prison, crée le Parti démocrate de l'Indépendance (PDI). A la différence du PI, certains des dirigeants de ce parti soutiennent l'idée d'une République future. Mais tous, outre le combat pour l'indépendance, plaident pour un souverain qui règnerait mais ne gouvernerait plus... Un troisième parti, le Parti communiste, à l'origine filiale du PCF, est devenu en novembre 1943 le Parti communiste marocain (PCM), avec à sa tête Me Léon Sultan, puis Ali Yata. Au même programme d'indépendance que les deux autres, il prône l'élection d'une Assemblée nationale au suffrage universel. A sa libération, Mehdi Ben Barka crée un Bureau d'études, de documentation, d'information et d'archives, clandestin, installé dans la médina de Rabat, puis à son domicile au 40, avenue de Témara. M'Hamed Awad en est le permanent.

19. « Chef de l'organisation des scouts hassaniens, le fils du souverain s'adressait, comme sa sœur, à la jeunesse tangéroise. Son assurance, ses connaissances, l'élégance de son élocution en arabe, l'imposaient aussitôt. » J. Lacouture – *Le Monde* du 26 juin 1953. Lalla Aïcha – 17 ans – a pris la parole vêtue à l'occidentale, sans voile ! Une révolution... condamnée pour les autres femmes par le mendoub de Tanger. Sa prestation aurait été organisée par Ben Barka... Quoiqu'il en soit, la princesse devient désormais, au côté de son père et de son frère, l'icône des nationalistes et le symbole d'un féminisme avant l'heure. Directrice de l'Entraide nationale au lendemain de l'indépendance, elle sera nommée, par son frère devenu roi, ambassadrice à Rome, puis à Londres, avant qu'il ne lui ôte toute fonction en 1970 : nul ne doit faire de l'ombre au « Roi soleil » !.

père. Résultat, à la grande joie des colonialistes, Eirik Labonne, favorable à une évolution du régime de tutelle, paye la note ! Paris le rappelle et le remplace le 14 mai 1947 par un dur, pied noir d'origine, le général Juin. Celui-ci trouve comme allié naturel Boniface, qui méprise tout ce qui s'élève du peuple marocain, le souverain en tête. Cette provocation ne fait qu'amplifier la résistance au Protectorat.

Vers la déposition du Sultan

Boniface conseille à Juin de s'appuyer, contre le sultan et « ses amis du PI », sur les notables marocains les plus conservateurs, le pacha de Marrakech Thami El Glaoui en tête, ainsi que le chérif El Kittani, chef d'une importante confrérie religieuse. Poussés par la Résidence, ces hommes organisent une marche des tribus sur Rabat. Le 26 janvier 1951, un nouveau dahir est présenté à la signature du sultan sous menace de destitution. Il refuse tout d'abord d'y apposer son sceau. Mais, sur le conseil de Robert Schumann, alors ministre des Affaires étrangères, il le signe – sans pour autant condamner le PI comme il lui était demandé.

Le parti recherche des appuis à l'extérieur. Son secrétaire général adjoint, Mehdi Ben Barka, est chargé d'une mission spéciale auprès de l'ONU siégeant alors à Paris. Il développe un rapport sur la situation des droits de l'Homme au Maroc. Son rôle devient primordial. Juin entend d'une manière générale « casser » du nationaliste. Il s'attaque directement à Ben Barka, taxé « d'ennemi n° 1 de la France ». Il le fait arrêter le 28 février 1951²⁰ et déporter dans le sud du pays où il restera jusqu'en octobre 1954. Seul résultat, la situation se tend de plus en plus, et Mohammed Ben Youssef, suivant les aspirations de son peuple, devient de plus en plus populaire, y compris dans le monde berbère.

En octobre 1951, le général Guillaume succède au proconsul Juin, avec en tête la poursuite de sa politique dans un sens très colonialiste. Il n'hésite pas à faire des déclarations ahurissantes. « Je ferai manger de la paille à mes ennemis » est la plus célèbre !²¹

20. Juin cable au ministre des Affaires étrangères : « J'ai décidé de faire mettre en résidence surveillée Mehdi Ben Barka... Il importe de neutraliser ce personnage redoutable... ». Cf. Guy Delanoé, *Lyautey, Juin, Mohammed V. Fin d'un protectorat*. L'Harmattan, 1988.

21. Désormais le Résident n'est plus du tout le représentant d'un pays chargé de « protéger » le Maroc. Celui-ci est administré par des fonctionnaires français, sans laisser aucune place à la jeunesse du pays. On évoque le « protectorat » : on est en plein « régime colonial », avec une absence totale de liberté pour les Marocains. Jamais la distance n'a été aussi grande entre les deux communautés, marocaine et européenne.

En mars 1952, le Sultan réclame la constitution d'un gouvernement provisoire, chargé de négocier avec le gouvernement français les termes d'un nouvel accord. La réponse de Paris est négative. Toute manifestation est interdite le 1^{er} mai. Guillaume prie le monarque de désavouer les nationalistes, qui, de leur côté, engagent le souverain à utiliser sa seule force : la « grève du sceau », c'est-à-dire le refus de contre-signer tout dahir qui compromettrait la souveraineté du pays. Cette grève, commencée en septembre, entraînera la déchéance du sultan dans les mois qui suivront.

Les journées des 8 et 9 décembre 1952

Le commencement de la fin du Protectorat date des événements sanglants de Casablanca lors de ces journées.

Le 5 décembre, le leader syndicaliste tunisien Ferhat Hached est assassiné à Sousse, par une organisation contre-terroriste française, la Main Rouge. La nouvelle se répand au Maghreb comme une traînée de poudre... Le PI décide une grève des commerçants pour la journée du 8. De son côté, l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (UGSCM) – créée en 1943 – appelle à une grève générale pour faire de ce jour une « journée de deuil » en solidarité avec le peuple tunisien. Les autorités françaises envoient dans la médina et dans les bidonvilles, des crieurs publics, accompagnés des membres des Forces auxiliaires, pour faire savoir que la grève est interdite. Dans le bidonville dit à l'époque des « Carrières centrales », quelques arrestations de protestataires s'en suivent... La foule se rend au commissariat pour réclamer leur libération. Vers 22 h, la police affolée tire. Toute la nuit des coups de feu claquent dans le bidonville et ses alentours. On dénombre une centaine de morts (peut être 300 ou 400) à la fin de la journée.

Un meeting de protestation contre cette terrible répression est décidé le lendemain à la « Maison des syndicats » de la rue Lassalle. Des barrages de police et de militaires mis en place n'empêchent pas son approche. Par petits groupes quelque deux mille personnes y pénètrent. Vers 17 h, alors que la réunion autorisée se termine dans l'ordre, des coups de feu en l'air éclatent ! Sans aucun motif apparent valable, les forces de sécurité ont reçu ordre de passer à l'action contre les travailleurs enfermés. Les locaux sont évacués brutalement, manu militari. Plus de huit cents arrestations suivent, dont plus de cinq cents maintenues. Les syndicalistes, les uns après les autres, fouillés, cravachés, sont entassés dans des autobus ou dans des fourgons cellulaires... Certains mêmes ont été lynchés par des européens surexcités, aux cris « d'assassins

», avant d'être embarqués. La presse locale (française), évoquant la « souricière » de la Maison des syndicats, est de plus en plus violente : elle excite ainsi la colonie européenne et réclame une sévère répression. La justice militaire est redoutable : plus de cent manifestants sont inculpés « d'assassinats ou d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État ; de provocation à la guerre civile en collusion avec le Parti communiste ». On évoque un complot ! Se trouvent impliqués tout l'appareil syndicaliste marocain et des cadres du PI, qui, arrêtés les 8 et 9 décembre, sont déportés dans le Sud. Un futur leader de l'UMT, Mahjoub Ben Seddik, est du lot²². L'état de siège, toujours en cours, est maintenu ; la liberté de la presse supprimée, de même celle des Mouvements de jeunesse et des syndicats ; la liberté de réunion, d'association quasi interdite. Bref, c'est l'interdiction de toutes les libertés. Il était affirmé, officiellement, que la preuve d'une collusion entre le PI et les communistes était établie. Une instruction est donc ouverte sur ce point, confiée à un juge militaire. Vingt mois après celui-ci, rendu à l'évidence, rend une ordonnance de non-lieu : il n'y a eu ni complot, ni collusion...

J'ai décrit longuement ces terribles journées, et la répression qui s'en suivit dans tout le pays, parce que la même « manœuvre » et la même situation devaient se renouveler une fois le Maroc indépendant, quelque dix ans après ! Qui, à l'époque, du prince Moulay Hassan, âgé de 23 ans ou du capitaine Oufkir, alors aide de camp du général Duval²³, a le mieux étudié cette suite d'événements répressifs ? Toujours est-il que je constaterai le 17 juillet 1963, la même souricière à Casablanca, toujours à la Bourse du Travail, à l'encontre des dirigeants de l'UNFP cette fois, suivie des mêmes poursuites en raison d'un « complot contre la sûreté de l'État » et des mêmes châtiments, sinon pires...

Une répression générale s'est abattue sur l'ensemble des cadres du PI, du PCM et de l'UMT. La Résidence n'a pas pensé qu'une résistance plus violente allait s'organiser dans la clandestinité, avec les éléments les plus à gauche du PI²⁴. Grèves, manifestations violentes, actions armées s'intensifient au cours des mois²⁵.

22. Il choisit comme défenseur mon père. De même Me Driss M'Hammedi, membre du PI, ancien collaborateur de son cabinet. En même temps que les citoyens marocains arrêtés, des ressortissants français, membres du PCM ou sympathisants notoires des nationalistes sont expulsés vers la France.

23. Commandant supérieur des troupes françaises du Maroc.

24. Bon nombre de ces résistants seront condamnés à mort quelques années après sous le règne d'Hassan II.

25. Loin d'être une action d'une minorité bourgeoise et intellectuelle, c'est tout un peuple uni derrière son souverain – surtout après sa déportation – qui va gagner l'indépendance du pays. Les masses rurales, elles-mêmes, jouent un grand rôle. Elles espèrent récupérer les terres occupées par les colons français : plus d'un million d'hectares, dont un

La destitution du sultan

Poussé par le « parti colonial » parisien – les Bidault et consorts – le général Guillaume s'engage dans le combat le plus lamentable de sa carrière : la destitution du sultan.

Au printemps 1953, le Glaoui et le chérif El Kittani, manipulés par certains hauts fonctionnaires de la Résidence, agitent de nouveau, comme en 1951, les tribus contre le sultan. Ils l'accusent d'avoir « renié les commandements de l'islam » et réclament son départ. Dès le 31 mai, le Glaoui a prononcé la condamnation décisive : « Pour eux, caïds et pachas et pour moi-même, le sultan est déchu de sa dignité de Prince des Croyants ». Deux pétitions successives circulent en ce sens... Le 17 juin, Mohammed Ben Youssef réplique en proposant au gouvernement français un « plan d'ensemble » pour éloigner le danger de cette dissidence organisée ». Il n'est pas entendu²⁶.

Le Glaoui, applaudi (ou poussé) par les Boniface, Blesson et Cie, prend de plus en plus d'importance dans le pays...²⁷ Et, Rabat poursuit son offensive en dépit des admonestations de Paris, plaçant le très faible gouvernement Laniel devant un fait accompli. Le 13 août, le sultan accepte pourtant, pour tenter de sauver son Trône, de signer les nouveaux dahirs qui lui sont présentés. Ceux-ci, en fait, instituaient un véritable régime de co-souveraineté, pour ne pas dire une souveraineté française sans limites ni contrôle ! Compte tenu des événements qui suivront, ils ne seront jamais appliqués. Ce même jour, 350 caïds et notables se réunissent à Marrakech, chez le Glaoui, avec El Kittani, pour étudier les mesures à prendre pour éliminer le souverain. Le directeur de l'Intérieur, Vallat, Boniface et de Blesson les rejoignent le lendemain. Paris s'incline devant la camarilla marocaine et son chantage, « si le sultan est maintenu, le sang coulera au Maroc ». Le 20 août, le palais de Rabat est encerclé par

tiers environ représentant des « lots de colonisation », terres spoliées aux tribus. Les populations des villes utilisent les moyens de communication nouveaux apportés par la colonisation (poste-radio, transistors, dans toutes les maisons, voire dans les gourbis à la campagne, tournés vers Le Caire) pour s'informer sur la Résistance. Une classe ouvrière, due au développement industriel, surtout au bénéfice de capitalistes français, se prépare à la lutte.

26. En France, cependant, des intellectuels venant de tous les horizons politiques et religieux organisent des manifestations de protestation à la Mutualité. Ils se regroupent en créant l'association *France-Maghreb*, présidée par François Mauriac.

27. Paris, informé, commence enfin à s'inquiéter. Le 11 août, le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault adresse un message formel au ministre délégué à la Résidence, Jacques de Blesson, en l'absence du Résident : « Le gouvernement n'acceptera pas d'être mis par qui que ce soit devant le fait accompli ». Guillaume, en villégiature en France, est prié de regagner son poste.

des forces militaires. Sommé d'abdiquer par Guillaume, le sultan refuse. La décision est alors prise par les hauts fonctionnaires de Rabat – avec l'accord tacite de G. Bidault – de l'exiler avec toute la famille royale en Corse, puis à Madagascar, « pour préserver l'ordre public » (sic !). Il fallait vraiment être un général pour réaliser pareil coup de force... le jour même de la plus grande fête musulmane, l'Aïd el Kebir ! La nouvelle est accueillie dans tout le pays avec une grande consternation. Sauf bien sûr, par les Français du Maroc, dont les médias locaux qualifient, d'une manière méprisante, le souverain de « sultan des Carrières centrales » c'est-à-dire, pour eux, de la populace...

Pour remplacer le sultan déchu, un de ses cousins sans consistance, Moulay Mohammed Ben Arafa – appelé immédiatement par les Marocains le « sultan des Français » – est placé sur le Trône. Parmi les premiers signataires marocains contresignant ce coup de force, on trouve le pacha de Marrakech et le chérif El Kittani, mais aussi des hauts dignitaires, futurs collaborateurs d'Hassan II... Comble du comble, dès le 20 septembre 1953, Guillaume n'a rien de plus pressé que de faire signer au nouveau souverain un dahir fort grave : il n'est rien moins que la destruction du traité du Protectorat ! D'où une opposition encore plus farouche dans les milieux cultivés marocains. La déportation du sultan n'a été que le point d'orgue d'une situation devenue de plus en plus tendue au fil des années²⁸. Il n'empêche que jusque-là aucun attentat n'a été commis dans le pays. Le premier est bien, pour le peuple marocain, celui du 20 août 1953 contre Mohammed Ben Youssef, d'autant que ce n'est pas seulement le chef politique temporel qui a été exilé, mais surtout le chef religieux, le représentant de Dieu sur terre.

Un homme voit clair à Paris, l'ancien délégué général du Protectorat, Léon Marchal²⁹, éliminé par Juin en 1947. Il démissionne au lendemain de l'abdication forcée du souverain³⁰. De son côté, F. Mitterrand, ministre d'État, démissionne le 2 septembre 1953, pour protester contre la politique française en Afrique du Nord et particulièrement au Maroc. Dans le pays, dix-sept caïds ou pachas seulement ont le courage de démissionner³¹. Il est

28. « Si le départ en exil de Sidi Mohammed a effectivement contribué à dramatiser une situation déjà passablement tendue, il n'en est pas moins vrai que cet épisode n'a été qu'une cause parmi d'autres du déclenchement d'une violence révolutionnaire qui s'était déjà manifestée à plusieurs reprises. » Moumen Diouri. *Réalités marocaines* – Ed. L'Harmattan. 1987.

29. Alors directeur d'Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères.

30. Il écrit le 18 novembre 1953 : « Le régime contractuel se transforme ainsi en un régime d'occupation par la force avec tout ce que cela signifie (apparition du terrorisme à la tunisienne : attentats à la bombe ; assassinats de notabilités ; massacres d'isolés...) – Cité par S. Smith dans *Oufkir, un destin marocain* – pages 167-168.

31. Parmi eux, il y a lieu de citer M'Barek Bekkaï, le pacha de Sefrou, sorti major de la promotion 1928 de l'Ecole « Dar el Beïda » de Meknès – le « Saint Cyr » marocain – grièvement blessé en juin 1940 à la bataille de Sedan, colonel de l'armée française.

vrai que la majorité n'était souvent que de simples créatures de l'administration française. Ils payeront cher leur prise de position dans les premières années de l'indépendance³².

Les premiers mois après l'exil

La scandaleuse décision de l'état-major politico-militaire de la Résidence scelle un véritable pacte entre le peuple marocain, représenté par le Mouvement national et le sultan. On peut ici reprendre sans conteste la formule de Mohammed V lui-même : « la Révolution du roi et du peuple ». Celle-ci était inattendue, voire très inattendue, par les tenants du Protectorat et leurs vassaux marocains... Mais c'est un fait incontournable. Ces messieurs ont tout simplement « oublié » par méconnaissance de la réalité marocaine, les liens entre le souverain et le Mouvement national depuis le Manifeste de l'Istiqlal en janvier 1944, voire auparavant. En fait, dès les premières semaines, la résistance éclate au grand jour. Le 11 septembre 1953, à Rabat, dans le Méchouar même, un Marocain hors parti, Allal Ben Abdallah paye de sa vie une tentative d'assassinat de Ben Arafa, blessé d'un coup de couteau³³.

Les premières actions armées commencent à Casablanca. Pour nos compatriotes français du Maroc, ou les Européens plus généralement, il s'agit

Egalement, Mahjoubi Aherdane, caïd d'Oulmès, ancien capitaine de l'armée française, berbériste convaincu. L'un deviendra le premier président du Conseil au retour du roi en novembre 1955 ; l'autre, maintes fois ministre, toujours au service du Trône.

32. Mais en 1963, pour s'appuyer de facto sur eux contre les partis, Hassan II décidera de les amnistier (*Dahir* du 8 novembre 1963 contenant les noms de 118 amnistiés).

33. Ce geste spontané, vu aux activités cinématographiques, va bouleverser la vie d'un des premiers nationalistes maghrébins, installé depuis la fin de la guerre à Madrid, le tunisien Hafid Ibrahim, alors âgé de 37 ans. Diplômé de la Sorbonne, il a participé avant-guerre, avec Ahmed Balafrej, à la création de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), dès l'époque installée au 115 boulevard Saint Michel à Paris. Depuis son plus jeune âge, lors de ses études en Tunisie, Hafid Ibrahim a été fasciné par la culture française qu'il admire. Il en a retenu le meilleur, le combat pour la liberté de l'Homme. Il est dès lors conscient que c'est le droit et le devoir de tout colonisé de se libérer par tous les moyens, y compris si nécessaire par la lutte armée, du joug qui l'opprime. C'est ainsi que d'Espagne, il va jouer un rôle de premier plan dans la formation des mouvements de libération du Maghreb, et devenir l'un des premiers fournisseurs d'armes, tant aux résistants algériens qu'aux résistants marocains. Abdelkebir El Fassi, exilé marocain, est également installé à Madrid. Ils deviennent tous deux le lieu habituel de rassemblement des dirigeants nationalistes maghrébins en déplacement. Le docteur Abdelkrim Khatib affirme avoir été désigné par le Dr. Hafid Ibrahim comme chef de la résistance dans le Rif en 1955. C'est exact, mais ce fut en accord avec les dirigeants du parti de l'Istiqlal de passage à Madrid.

d'actes de « terroristes » ; pour les Marocains, d'actes de « résistants »³⁴. Les dirigeants nationalistes étant arrêtés, tous ces actes sont l'œuvre de petits artisans, épiciers, plombiers, électriciens, tenanciers de café, etc. tous membres de petites cellules du PI, indépendantes les unes des autres –. Le 24 décembre 1953, veille de Noël donc, une bombe explose au Marché central de Casablanca. Elle fait 18 morts et des dizaines de blessés. Cet attentat a été commis par Mohammed Mansour. À ces juges, qui lui reprochent au surplus le choix de cette date, Mansour rappelle tout simplement que « le Sultan a été exilé, lui, le jour de l'Aïd-el-Kebir ! » « Tragiquement la presse constate l'impuissance de la répression, mais persiste à ne pas comprendre que le terrorisme a pris racine dans le coup de force du 20 août, auquel pas un journal ne fait allusion »³⁵. Le 20 février 1954, une bombe est lancée contre le Glaoui lui-même dans une mosquée de Marrakech. Puis le 15 mars, c'est une grenade qui blesse Ben Arafa, lors de son entrée dans cette ville, également dans une mosquée. Après Fès et la fin de sa tournée marocaine, il se retire dans son palais à Rabat et n'en sortira plus... Guillaume lui-même, le 24 mai, lors de sa tournée d'adieu, est victime d'une tentative d'attentat à Marrakech, où le 20 juin, le général de Hauteville, commandant la région, est grièvement blessé ! Le 30 juin, Emile Eyraud, directeur du journal *La Vigie marocaine*, inspirateur du mouvement « Présence française », est abattu en plein centre de Casablanca... Aux coups portés par les résistants, la brigade anti-terroriste répond par l'assassinat de nombreux militants marocains : Me Omar Slaoui, Abdelkrim Diouri, Tahar Sebti, etc³⁶. Cette brigade, formée de policiers – les hommes de la « Main Rouge » – est liée au mouvement précité. Parmi eux un certain Bob Denard va défrayer la chronique par la suite.

Le 18 juin 1954, Pierre Mendès France est investi président du Conseil à Paris, quelques semaines après la chute de Dien Bien Phu. Il a compris la nécessité de donner son indépendance à l'Indochine, d'où les accords de Genève obtenus les 20 et 21 juillet. D'un saut à Carthage, il promet non seulement des mesures de détente au peuple tunisien, mais « l'autonomie interne », lors de son discours du 31 juillet³⁷. Mais, Mendès France est beaucoup plus réticent pour le Maroc, malgré le grand espoir

34. Le mot de « terrorisme », de fait, a été et est toujours utilisé par tous les occupants pour qualifier les résistances nationales – comme présentement en Palestine. Ceux qui ont connu l'occupation allemande en France le savent.

35. Ch. A. Julien, op. cité page 342

36. Et par des tentatives contre Me A. Benjelloun, le député UDR Clostermann, Me Alami, J. Reitzer et bien d'autres.

37. Les colons et autres tenants du protectorat redoutent cette dernière mesure au Maroc « ce qui les fit passer d'une hostilité irraisonnée à une haine pathologique. Le « mendèsisme » devient pour eux synonyme de trahison ». Ch. A. Julien, op. cité page 287.